LE MOUVEMENT

ET

LA SITUATION ÉCONOMIQUES

EN ROUMANIE

PAR

Jean Em. KOSTAKI EPUREANO

61 2516.18

Extrait de la Revue Française de l'Étranger et des Colonies

MAI - JUIN - JUILLET 1885

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER IMPRIMERIE CHAIX

société anonyme au capital de six millions Rue Bergère, 20 4885 BIBLIOTEDA CENTRALA U LIVERSITADA BULCULESTI
COTA 69908

Days lor AVANT-PROPOS

M. Jean Em. Kostaki Epureano dont nous publions le remarquable travail est un des étrangers qui ont applaudi le plus chaleureusement au programme de la *Revue Française*. Il est fils de l'illustre chef de l'opposition conservatrice au Parlement roumain. Son père occupa l'arène politique jusqu'à sa mort en 1880.

M. Jean Epureano a terminé ses hautes études à Paris. Il était, il y a peu d'années, un des élèves les plus marquants de l'École des Sciences morales et politiques. Nous avons pu juger alors de ses sympathies pour la France. Son exemple suffirait, au besoin, à prouver qu'un grand pays comme le nôtre doit ouvrir largement ses portes aux étudiants étrangers. Si quelques-uns viennent chez nous pour y chercher fortune, la grande masse y puise les principes de véritable civilisation, et remporte de France le souvenir d'amitiés qui servent à entretenir des relations utiles à leur patrie et à la nôtre.

M. Jean Epureano est de ces derniers, et en rentrant en Roumanie, au lieu d'aborder de suite la politique, comme ses études semblaient l'y inviter, il s'est consacré à l'agriculture et travaille d'une façon non moins utile au développement de la richesse de son pays. Ses études économiques l'ont admirablement préparé à observer, analyser et juger les faits qui se passent sous ses yeux.

Par ignorance et par légèreté d'esprit, nos gouvernants ont laissé tomber l'influence que la guerre de Crimée nous avait donnée en Roumanie; et à ceux qui protestaient contre l'oubli de nos traditions, on a répondu qu'il n'y avait là, pour nous, que des intérêts sentimentaux. On a donc décrété, dans ces dernières années, que nous serions pratiques, que nous nous effacerions là où nous n'avions pas d'intérêts palpables à défendre, et on ne s'est plus soucié de la Roumanie. L'Allemagne, trouvant la place libre, a poussé l'Autriche vers le Sud-Est, et l'influence austro-allemande a supplanté l'influence



française sur tout le bas Danube. L'esprit public n'est pas encore assez formé en France pour mesurer l'étendue du dommage qui résultera pour nous de cette évolution, et le système d'éducation, qui a prévalu chez nous dans ces cinquante dernières années, a semé, dans l'opinion publique, des préjugés qu'il est impossible de déraciner. L'étude que nous publions n'opérera peut-être pas de conversions immédiates, mais elle servira de première étape dans la campagne que la Revue Française mènera, sans se lasser, afin d'éclairer le patriotisme de la nouvelle génération.

N'y aura-t-il donc que le Français qui aura des yeux pour ne point voir et des oreilles pour ne pas entendre! Tous les peuples de l'Europe centrale sont attentifs à ce qui se passe en Roumanie : l'Allemand, parce que la Roumanie est un appât qu'il offre à l'Autriche; — l'Autrichien, parce qu'il considère la Roumanie comme une cliente pour ses fabriques; — le Hongrois, parce qu'il redoute la Roumanie comme concurrente sur les marchés de blé et de bétail; — le Serbe et le Bulgare, parce que la Roumanie est une enclave gênante au milieu du massif formé par les 90 millions de Slaves qui peuplent l'Europe orientale; — le Russe, parce qu'il voudrait être maître de l'embouchure du Danube et avoir la route libre pour regagner un jour les passes des Balkans; — l'Italien lui-même, parce qu'il ne désespère pas de renouer avec les Roumains, ces descendants des anciens légionnaires de Trajan, des liens d'amitié qui serviront son influence en Orient.

Ce sont toutes ces convoitises qu'il faut avoir présentes à la pensée en lisant l'étude de M. Epureano. La sympathie pour la France se retrouve à chaque page de ce travail, et nous espérons que les Français, qui liront cet exposé, devineront l'intérêt qu'il peut y avoir pour la France à ne pas se désintéresser de cette question.

On jugera de l'étendue et de la portée de ce document par le sommaire que nous reproduisons plus loin. Nous avons le vif regret que l'abondance des matières nous empêche de présenter dans un même numéro le travail complet, mais l'exposé fait par M. Epureano est si saisissant que les lecteurs sauront en conserver un souvenir durable et suivront facilement l'enchaînement des idées.

Pour les personnes peu familiarisées avec les questions qui agitent l'Europe orientale, nous devons dire qu'il serait impardonnable de négliger ce qui touche la Roumanie, sous prétexte que c'est un petit pays. Il y a tel petit peuple qui joue un rôle considérable, non seulement par

son énergie et sa vitalité, mais aussi par la position qu'il occupe sur la carte.

Le Danube est la grande voie commerciale de l'Europe centrale; les Roumains tiennent la clef de cette seule porte de sortie qu'aient l'Autriche, la Hongrie et la Serbie vers l'Orient. Il faudra que la Russie passe encore une fois sur le corps de la Roumanie, si elle veut un jour rentrer en Bulgarie et reprendre sa marche vers le Bosphore. On n'a pas oublié que c'est le petit contingent roumain, dont la Russie faisait si peu de cas au début de la guerre de Bulgarie, qui a permis aux armées du Tsar de donner le coup de grâce à Osman-Pacha devant Plewna.

ÉDOUARD MARBEAU, Directeur de la Revue française.

SOMMAIRE

- Préambule. Tendance actuelle et générale des esprits. La Roumanie adopte, pour la première fois, une assiette économique; elle devient carrément protectionniste.
- Première partie. Historique et genèse du mouvement. Ce mouvement d'opinion très accentué est tout récent. Il règne dans le pays et a forcément son contre-coup dans les Chambres.
 - La situation et le mouvement économiques actuels résultent principalement de causes politiques à savoir:
 - (a) Transformation et phases politiques: 1829, 1848, 1858, 1859, 1864, 1866, 1877, 1881;
 - (b) Mauvaises récoltes;
 - (c) Accroissement considérable des impôts, des dépenses et de la dette publique. Rachat des chemins de fer, conversions et autres opérations
 - (d) Convention commerciale avec l'Autriche-Hongrie, 1875-1876;
 - (e) Crise monétaire;
- Deuxième partie. Exposé critique de notre situation et de notre mouvement économiques :
 - (A) Manifestations scientifiques et théoriques (MM. Aurélian, Xenopol), journaux, publications;
 - (B) Manifestations pratiques. Œuvres d'initiative privée. (Sociétés coopératives, Congrès. Expositions. Autres associations. Fabrique de papier.) Œuvres du Parlement. (Lois votées Mesures protectionnistes prises).
- Gonclusion. Résumé général sur la légitimité et le danger des tendances ultraprotectionnistes qui dominent chez nous. A quelle conditions nous pouvons sauvegarder nôtre indépendance. Décroissance de l'influence franco-anglaise en Roumanie et accroissement de l'influence austro-allemande. Notre indépendance politique est liée à notre indépendance économique.

LE MOUVEMENT

ET

LA SITUATION ÉCONOMIQUES

EN ROUMANIE

TENDANCE ACTUELLE ET GÉNÉRALE DES ESPRITS

Depuis quelques années, un grand changement s'est opéré dans l'état des esprits en Roumanie.

Les questions politiques les plus à la mode, celles-là même qui occupaient la place d'honneur dans toutes nos discussions, sont aujourd'hui reléguées au deuxième plan.

Les questions économiques priment, à l'heure qu'il est, toutes les autres. Le branle est donné et le mouvement s'accentue de plus en plus.

Il est aisé de le poursuivre dans la presse. Il ne paraît presque pas de journal — et Dieu sait si le nombre des journaux est grand chez nous, — sans qu'on y parle d'économie politique et de finances, et ces questions se glissent jusque dans des revues dont le caractère et l'esprit étaient, la veille, exclusivement littéraires.

Il ne se tient pas de réunions publiques; il ne se prononce guère de discours au Parlement ou en dehors du Parlement sans que les orateurs, appelés à prendre la parole, ne touchent, directement ou indirectement, à ces importantes questions.

Jamais le nombre des écrits scientifiques et des brochures traitant de ces matières, à la fois si pratiques et si élevées, n'a été plus grand. Et les tendances de tous ceux qui parlent et qui écrivent sont, à quelques exceptions près, exclusivement protectionnistes; souvent même elles sont entachées d'une teinte de socialisme d'état des plus prononcées.

D'ailleurs les orateurs, les écrivains et le public sont d'accord. Ils s'agitent dans le même cercle; ils sont également mécontents de l'heure présente et soucieux du lendemain.

HISTORIQUE ET GENÈSE DU MOUVEMENT ÉCONOMIQUE EN ROUMANIE

Comment expliquer ce nouveau courant d'idées? A quelles causes faire remonter ce mouvement d'une date si récente, les tendances si profondément protectionnistes qui le caractérisent, le trouble, le désarroi dans lequel il jette, parmi nous, tous les esprits?

Pour répondre à la première de ces questions, il faut, avant tout, jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire de notre pays.

Il ne faut pas oublier qu'avant le traité d'Andrinople de 1829, qui reste une des grandes dates de notre histoire, la Roumanie était encore dans une dépendance telle de l'Empire Ottoman qu'elle ne pouvait exporter ses produits que pour les besoins de S. M. le Sultan et de

Avec 1830 une ère nouvelle commence. La liberté du commerce est proclamée; sous son égide, notre agriculture prend un puissant essor, et d'un pas rapide, mais sûr, notre pays marche vers sa régénération politique.

Le vent de 1848 souffle aussi sur notre pays.

Le traité de Paris de 1856 met les principautés danubiennes sous la garantie collective des puissances.

L'année suivante, deux mémorables assemblées, les divans ad hoc de la Moldavie et de la Valachie formulent les vœux de la nation. qui reçoivent en partie leur consécration dans la convention pour la réorganisation des principautés, signée à Paris, le 7/19 août 1858.

La liberté du Danube et de la mer Noire nous avait ouvert les portes de l'Occident, et la fertilité de notre sol fit de telles merveilles que nous devînmes, à un moment donné, le grenier de l'Europe

Notre agriculture prit un essor considérable. Mais cet essor eut malheureusement des contre-coups funestes.

D'une part, par la transformation d'un grand nombre de nos pâturages en terres labourables, l'élevage du bétail décrut de plus en plus ;

d'autre part, l'affluence de produits manufacturés, qui nous venaient à bon marché de l'étranger, tua petit à petit les quelques industries qui florissaient, naguère encore, dans notre pays.

De puissantes corporations comme celles qui existaient pour la confection des vêtements et pour la cordonnerie, des industries répandues dans tout le pays, telles que les tanneries et les poteries, disparurent peu à peu et les quelques fabriques qui se trouvaient disséminées, çà et là, furent tuées par la concurrence étrangère.

Que devinrent tous ces artisans, tous ces travailleurs qui abandonnaient ainsi leurs métiers? Ils s'adonnèrent, en partie au commerce, en partie à l'agriculture, beaucoup d'entre eux allèrent grossir le nombre des fonctionnaires publics. Et quant aux fils de tous ces gens déclassés par le sort, plus d'un s'enrôla dans le vaste camp des professions libérales qui s'accrut, à son tour, considérablement de jour en jour.

Déjà les avocats sont chez nous si nombreux que l'offre a dépassé de beaucoup la demande.

Quelques mois à peine après la signature de la convention de 1858 Alexandre Couza est élu prince régnant, coup sur coup, par les deux principautés, sous le titre d'Alexandre-Jean Ier.

La Porte est forcée de reconnaître cette double élection.

L'union des deux principautés existe virtuellement; il ne s'agit que de la proclamer solennellement.

C'est ce qui fut fait en 1861 à Bucarest.

En 1864, un autre grand acte s'accomplit : Alexandre-Jean Ier promulgue la grande loi rurale qui émancipe les paysans. Mais il est forcé d'abdiquer le 11/23 février 1866.

La Roumanie élit le prince Charles de Hohenzollern.

La même année le pays se donne une constitution, une des plus libérales qui existent, et le régime parlementaire est implanté dans nos

Les grands événements qui suivent sont bien connus.

Le 9/21 mai 1877, notre Parlement proclame l'indépendance de la Roumanie. Quelques mois après, à Grivitza et à Plewna les soldats roumains scellent glorieusement ce vote de leur sang.

Le 14/26 mars 1881, le pays, unanime, proclame le prince Charles, roi de Roumanie.

Sous le coup d'aussi vitales préoccupations politiques, les questions économiques devaient forcément être reléguées au second plan. Il

s'agissait avant tout d'avoir une assiette politique, solide et bien définie, et notre pays étant un pays exclusivement agricole, la conduite la plus sage était de laisser les choses suivre leur cours nature!

Pendant ce temps-là le commerce est de plus en plus tombé entre les mains de spéculateurs étrangers, surtout juifs. Il suffit de jeter un coup d'œil sur une rue de Jassy pour se convaincre du fait.

Nulle part, les Juifs ne sont si nombreux. La question juive, qui a fait tant de bruit jusqu'à ces derniers temps, a gagné en signification chez nous, au fur et à mesure que nous avancions dans la voie du progrès. Les besoins de la nation s'étant de plus en plus multipliés et le goût pour les objets manufacturés de l'étranger de plus en plus développé, les Juifs s'offraient comme intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs.

Plus sobres, plus économes, meilleurs commerçants que les Roumains, — mais malheureusement aussi moins honnêtes, le chiffre des faillites en fait foi, — les Juifs en maint endroit ont fini par évincer l'élément roumain. Plus d'un métier, chrétien la veille, est devenu juif le lendemain ou le surlendemain.

Il est évident que cet état de choses ne pouvait pas durer sans émouvoir la nation roumaine.

L'absence d'industrie; le trop plein qui se produisait du côté des professions libérales; l'invasion toujours grossissante de l'élément étranger, notamment de l'élément israélite; l'inondation de notre pays par des produits étrangers que soldaient de plus en plus difficilement les produits de notre sol; la concurrence désastreuse faite à nos céréales sur les marchés européens par l'Amérique, les Indes et l'Australie, toutes ces causes ont amené un puissant revirement dans les esprits.

Nous n'avions pas de boussole économique; aucune doctrine bien déterminée ne régnait chez nous; puis, presque soudainement, presque à l'unanimité, du jour au lendemain, notre petite légion d'économistes et derrière elle presque toute la nation, levant l'étendard du protectionnisme, se sont écriées :

Vive l'Industrie nationale!

Nous allons essayer d'analyser, de décrire et de retracer ce revirement plus particulièrement dans la seconde partie de notre travail; mais pour le mieux comprendre, il faut étudier encore, au préalable, quelques-unes des causes qui l'ont amené:

I. Les mauvaises récoltes successives des dernières années et l'absence d'un trafic suffisant avec l'étranger; II. L'accroissement considérable des impôts, des dépenses et de la Dette publique;

III. La convention commerciale avec l'Autriche-Hongrie;

IV. La crise générale qui a sévi dans toute l'Europe, sans épargner notre pays.

Les mauvaises récoltes des dernières années, et notamment celles de 1882 et 1883, sont dues en partie à la grêle, mais surtout aux grandes sécheresses dont notre pays a été affligé et qui sont un des caractères distinctifs de notre climat.

En maint endroit les paysans ont complètement manqué de ce qui leur tient lieu de pain : le mais, et le gouvernement a dû leur venir en aide.

Il est vrai que l'on a enregistré aussi de belles récoltes. Ce fut le cas. l'an dernier, pour plusieurs districts de la haute Moldavie; mais le choléra qui nous fermait Marseille et Trieste, la concurrence étrangère et l'abondance qui régnait en Europe ont fait tomber nos prix très bas.

Cette funeste crise motivait et explique la fermeture de plusieurs grandes maisons d'exportation, notamment à Galatz.

L'augmentation successive de l'impôt, des dépenses et de la Dette publique n'a pas peu contribué à accroître la gêne.

L'impôt foncier, qui est en apparence à 6 %, — aujourd'hui même il est à 5 % pour les personnes qui cultivent elles-mêmes leurs terres, — a presque doublé par l'adjonction de divers centimes additionnels.

Notre Dette publique s'est accrue par l'émission du papier-monnaie, par des conversions considérables qui prolongeaient de beaucoup l'amortissement, par le rachat des chemins de fer et l'ouverture de nouvelles lignes et par d'autres opérations financières, à tel point que les coupons que nous payons aujourd'hui en or à l'étranger montent à plus de 50,000,000 de francs.

Mais l'une des principales causes de la crise dont le pays souffre, c'est notre convention commerciale avec l'Autriche-Hongrie, conclue en 1875 et qui est entrée en vigueur le 1er juillet 1876. Cet acte essentiellement impopulaire est attaqué et critiqué par presque tout le monde sans distinction de partis.

L'on ne peut nier la portée politique de cet acte. La Sublime Porte, instruite de notre désir de conclure un traité de commerce avec l'Autriche et désireuse d'étouffer chez nous toute velléité d'indépendance protesta énergiquement, en 1873, par une circulaire envoyée aux grandes Puissances, contre notre attitude ferme et décidée.

Une contre-protestation, une solennelle affirmation de nos droits s'imposait plus que jamais au patriotisme de nos hommes d'État.

Cette affirmation fut notre traité de commerce avec l'Autriche-Hongrie.

Malheureusement ce traité a été pour nous ce que le fameux traité de Méthuen (1703) fut pour le Portugal.

Nous lâchions la proie pour l'ombre.

Il nous a livré économiquement pieds et poings liés à l'Autriche. Passe encore, s'il avait été fidèlement respecté. Mais notre puissante voisine en a constamment violé la lettre et l'esprit.

En échange de la libre exportation de nos céréales, faveur que s'était d'ailleurs réservée aussi l'Autriche-Hongrie; en échange d'une diminution de droits à l'exportation de nos bêtes à cornes, porcs et autres animaux, privilège qui était réciproque aux deux pays, et en échange de quelques droits protecteurs — insuffisants d'ailleurs — que l'Empire dualiste nous accordait, nous avons eu l'extrême imprudence de nous abandonner à la merci de notre redoutable voisine, en accordant une protection exagérée à ses vins, à ses farines et à la plupart de ses produits manufacturés.

Les conséquences désastreuses de notre conduite irréfléchie, des illusions libre-échangistes dont se sont bercés nos hommes d'État en 1875, ne sont malheureusement que trop ressenties par la nation depuis neuf ans.

D'une part, nous avons été inondés de produits austro-hongrois, souvent falsifiés et de mauvaise qualité; d'autre part, notre industrie naissante a été frappée à mort.

C'est ce qui a, par exemple, eu lieu dans la ville de *Botoschani* en Moldavie.

Cette ville possédait, en 1876, un assez grand nombre de moulins dont cinq des plus importants qui produisaient 40 millions de kilogrammes de farine par an.

Aujourd'hui, de ces cinq fabriques, une seule est restée debout! Le même sort a frappé notre fabrication sucrière. Cette industrie, quoique assez fortement protégée, a été aussi violemment éprouvée.

De deux fabriques que nous avions, l'une est morte, l'autre traîne une vie misérable.

Ce fait attristant, à tous égards, ne serait peut-être pas arrivé, si l'Autriche-Hongrie n'avait violé l'esprit de la convention.

Jalouse de notre industrie sucrière, et en dépit du traité qu'elle

venait de signer, elle eut l'idée d'accorder à son industrie sucrière une prime de sortie équivalente aux droits protecteurs qu'elle nous avait accordés.

La lutte dans ces circonstances était impossible.

Comment, en effet, lutter avec une industrie qui a une assiette solidement établie depuis de longues années, une nombreuse clientèle, des capitaux peu chers à sa disposition? Chez nous tout était à créer; les capitaux sont chers, les ouvriers manquent et la culture de la betterave n'est guère entrée dans nos mœurs agricoles.

D'ailleurs, ce n'était pas la seule violation dont se soit rendue coupable notre puissante voisine. Sous prétexte d'épizootie, elle ferme depuis quatre ans déjà, presque constamment, ses frontières à l'entrée de notre bétail.

Nos bœufs, nos porcs, et nos moutons sont, à tour de rôle, arrêtés à la frontière. Les deux premières catégories de bétail sont plus particulièrement frappées.

Notre grande rivale de ce côté est la Hongrie. Adonnée, elle aussi, à l'élevage du bétail qui forme une des principales sources de ses revenus, elle voit, à juste titre, d'un mauvais œil les progrès réalisés chez son voisin.

L'Empire dualiste viole à tout moment le pacte qu'il a souscrit. Une preuve nouvelle est la loi qui a été mise en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1882. A partir de cette date, l'entrée de nos bêtes à cornes est formellement interdite en Autriche-Hongrie.

A partir de ce moment, dit la loi, "les quarantaines (die Graenz contumazen), sur les frontières russes et roumaines sont supprimées".

Que notre bétail ait été, çà et là, malade, nous ne le nions pas; mais le mal n'a été jamais permanent et n'a jamais sévi partout à la fois. Et il faut nous rendre cette justice que nous avons pris des mesures énergiques pour l'enrayer.

D'ailleurs, avant notre Convention, nous n'avions pas un corps sanitaire aussi bien organisé qu'il l'est aujourd'hui et nos bestiaux passaient, sans entraves, la frontière maghyare.

Nommons les choses par leur nom: l'Autriche-Hongrie est de mauvaise foi.

Il nous est aisé d'en fournir des preuves :

A maintes reprises les Hongrois ont laissé pénétrer, sans la moindre difficulté, nos porcs dans leur pays.

Mais c'était sur leurs marchés que les vexations commençaient.

Nos porcs y étaient soumis à des quarantaines des plus coûteuses et nos pauvres exportateurs, pour échapper au désastre, se voyaient souvent obligés de vendre les porcs à vil prix. Pourquoi, comme l'a judicieusement observé un de nos députés, les autorités locales ne soumettent-elles pas aux mêmes dures épreuves les cochons hongrois a Steinbruch? Pourquoi enfin, si réellement notre bétail éveille des soupçons, transporte-t-on les cochons hongrois au marché dans les mêmes wagons de chemins de fer que ceux qui transportent notre bétail prétendu malade ??

Ce qui prouve d'ailleurs jusqu'à la dernière évidence la mauvaise foi de nos voisins, c'est le fait suivant qui vient de se passer récemment à Turnu-Séverin: La Hongrie vient d'autoriser un de ses nationaux à passer la frontière maghyare avec des porcs achetés chez nous tandis qu'elle interdisait le même droit à nos nationaux. Le fait a été officiellement dénoncé: L'acheteur que la Hongrie vient ainsi de favoriser publiquement à notre détriment, au vu et au su de tous, s'appelle: M. Hanedache.

Il ne faut donc pas s'étonner des pertes considérables que ces chicanes ont infligées à notre commerce de bestiaux. Aussi le chiffre des porcs que les Roumains exportaient à Steinbruch et qui montait en 1870 à 54,000, en 1881 à 103,000 est réduit aujourd'hui à 61,418.

De tout ce qui précède, il est avéré que la convention austro-hongroise a été un véritable fléau pour le pays.

Nous sommes devenus, à l'heure qu'il est, économiquement, les vassaux de l'Autriche, et pour le prouver, il suffit de montrer qu'avant la convention commerciale avec l'Autriche-Hongrie, il y avait toujours pour le commerce extérieur de la Roumanie, entre la valeur des exportations et des importations, une différence notable en faveur de l'exportation:

En 1871							+ 94.755.494 francs	
- 1012.				9			+ 57 229 324 -	
— 1015		O MI	2.		1	1	+ 59.703.565 $-$	
- 1874 - 4878					No.		+ 11.919.704 —	
1876 (1er	com)		-		-	N. C.	+ 44.127.910 - + 50.701.368 -	

Depuis la convention commerciale conclue avec l'Autriche, c'est le fait inverse qui s'est produit. Sauf pour le deuxième semestre de l'année 1876, où le chiffre des exportations a été supérieur au montant

des importations, la différence entre les chiffres des importations et des exportations est toujours en faveur de l'importation.

*			MIN		U			3155	· Cu	our	uc	1 mportation.	100000000000000000000000000000000000000
En	1876	(2	e	sei	m.).					+	18.621.415	francs
To the same of	- 1877										_	194.467.899	
	1878											89.540.575	1
	1879								100	1		15.832.623	
	1880						1					36.417.537	
	1881			-10			1			Total Control	_	68.239.141	
	1882											24.121.722	
-	1883										_	139.256.899	
5 6	The State of the S											THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	

Cette différence de près de 140 millions, en faveur de l'importation et au détriment de notre exportation est hors de toute proportion, car le commerce général (exp. et imp.), qui oscillait entre 400,000,000 et 500,000,000 pendant les années 1879, 1880, 1881, n'a pas dépassé 514,000,000 en 1882 et 581,000,000 en 1883.

Ces tableaux sont on ne peut plus éloquents. Il est avéré qu'à partir de l'application de la convention commerciale avec l'Autriche-Hongrie, la balance du commerce tourne à notre désavantage.

Je viens, je le sais, de prononcer un bien vilain mot et « l'École », l'impitoyable « École », dont je suis d'ailleurs un fervent disciple, me honnirait volontiers.

J'avoue toutefois qu'en dépit des économistes et quoique je sois le premier à rejeter le système mercantile qui considère l'argent comme la véritable source de la Richesse, je reste interdit devant les chiffres.

On aura beau me dire que nos exportations semblent être supérieures à nos importations avant 1876, parce que les produits manufacturés étaient taxés ad valorem, — mieux vaudrait dire sub valorem, à cause des indications mensongères qui, d'ordinaire, ont cours sous cette forme de taxation, — tandis que les droits se perçoivent aujour-d'hui d'après le poids et à la mesure!

On s'escrimera vainement à me prouver que l'importation dépasse toujours dans un pays prospère l'exportation, par la bonne raison que j'exporte une valeur de 100 qui au lieu de destination vaudra 120 et que je prendrai en échange une valeur qui, frais de transport et autres compris, montera à 150 dans mon pays!

Il y a du vrai dans ce fait, nous ne le nions pas; mais la disproportion toujours croissante entre l'importation et l'exportation de notre pays, fait qui se répète surtout avec l'Autriche-Hongrie, ne peut manquer de frapper l'attention publique. « Pour le bien de l'humanité, s'écrie ironiquement le grand économiste Frédéric List, c'est un devoir pour vous de croire que les exportations se balancent toujours d'elles-mêmes avec les importations, en dépit des rapports publics où nous lisons comment la Banque d'Angleterre vient en aide à la nature des choses, en dépit des actes sur les céréales, qui permettent difficilement aux agriculteurs des pays en relation avec l'Angleterre de payer avec leurs produits agricoles les articles fabriqués qu'ils zonsomment! » (V. List, Système national d'Économie politique, traduit de l'allemand par Henri Richelot, Paris, 1857, p. 282.)

Ces paroles, malheureusement, ne s'appliquent que trop bien à notre pays. Et l'on a beau soutenir que la balance du commerce ne signifie rien; que les produits s'échangent contre les produits; que ce qui importe avant tout, c'est l'ensemble du mouvement commercial.

Les faits sont la pour vous prouver que la *crise* est de jour en jour plus pressante; que de jour en jour, l'absence d'industrie se fait plus cruellement sentir et que l'agio sur l'or que nous payons, pour nous procurer de quoi solder la différence entre l'exportation et l'importation et les coupons de notre Dette nationale, ne constitue pas une quantité négligeable!

Ce n'est certes pas le cas de dire: De minimis non curat prætor! Nous n'insisterons pas plus longtemps sur la crise économique que nous traversons et nous ferons grâce à nos lecteurs de tous les arguments qui ont été mis en avant pour expliquer la crise monétaire, qui n'est d'ailleurs qu'une conséquence de la crise économique; le mal étant suffisamment constaté, nous ne relèverons plus que trois symptômes caractéristiques de la maladie: le premier, c'est la fréquence des faillites dans ces derniers temps.

Qu'il nous suffise de parler de celle qui a le plus cruellement frappé notre commerce : c'est la faillite de la grande maison *Spartali* de Londres, maison qui avait un grand commerce d'exportation avec la Roumanie, et qui a laissé d'un coup un découvert de 800,000 francs sur la place de Galatz, de 180,000 francs sur celle de Braila et de 1,500,000 francs sur celle de Bucarest.

Le deuxième symptôme que nous voulons relever : c'est l'accroissenent constant de l'agio sur l'or.

En 1883, il a oscillé d'abord entre 2 % et un peu au-dessous de 2 %; il est monté, par la suite, jusqu'à environ 4 %.

A partir de 1884, la hausse s'accentue. C'est ainsi que nous le

voyons osciller, — mais en suivant à peu d'exceptions près une ligne ascendante — entre 3 0/0 et 6 0/0.

En novembre de la même année, nous le trouvons à 13 0/0; il monte et monte toujours pour atteindre même, à un moment donné presque 18 0/0. Il est retombé un peu aujourd'hui, mais il se maintient toujours très haut, malgré la baisse que faisait entrevoir l'ouverture de la navigation du Danube.

Å l'heure où nous écrivons (22 mars, 3 avril 1885), il est à près de 14 0/0.

Nos soldes à l'étranger se faisant en or ainsi qu'un certain nombre de payements (les annuités du Crédit foncier rural doivent s'effectuer en or), on voit, de loin, le trouble que ce phénomène anormal apporte dans les affaires du pays.

Une autre manifestation de la crise, qui se lie d'ailleurs étroitement aux diverses causes que nous avons signalées, c'est la baisse générale de nos effets publics.

L'on s'en convaincra facilement par le tableau suivant que nous empruntons au Courrier financier roumain du 4 janvier 1885.

Situation de la Bourse de Bucarest au 31 décembre 1883 comparée à celle de la fin de 1884.

The state of the s	1993	1584
Rente roumaine perpétuelle 5 %		
- amortissable 5 %	91	88
Obligations number 6 00	93	92 1/4
Obligations rurales 6 %	96 1/5	86 3/4
- anciennes de la ville de Buca-	THE REPORT OF THE PARTY.	00 94
rest 5 %	81	
- Houvelles de la ville de Pue	01	79 1/2
emprunt municipal à lots de Busquest	THE RESERVE	90 1/4
Credit Foncier rural 7 %	32	31
= = = = = = = = = = = = = = = = = = = =	101 ex-coup.	99 3/4 атсопр
5 %	89 1/2 2	84 1/2 3
urbain 7 %	100 ½ »	CALLED A LAST HE RESIDENCE OF THE CONTROL OF THE CALLED
6 %	93 1/2 »	97 3/4 3
5 06		88 1/2
cusions		82 1/2
Banque Nationale	230	216
Dacie-Roumania	1320	1180
Dacie-Roumanie.	420	291
rédit mobilier roumain .	192	189
onstructions.	230	
ationale d'assurances.	248	224 1/2
	440	216

EXPOSÉ CRITIQUE DE LA SITUATION ET DU MOUVEMENT ÉCONOMIQUES

A. — Manifestations théoriques et scientifiques du protectionnisme en Roumanie

Dans la première partie de notre étude, nous nous sommes bornés à signaler le nouveau courant d'idées économiques en Roumanie et les causes qui l'ont amené. Il s'agit maintenant de suivre ce courant dans ses manifestations diverses.

Les aspirations du peuple roumain sont fortement protectionnistes. Il a lutté pour conquérir son indépendance politique; il est naturel qu'il lutte pour obtenir l'émancipation économique. Les rudes épreuves que nous venons de traverser ont été pour nous une dure mais salutaire leçon. La convention commerciale avec l'Autriche-Hongrie et la crise actuelle ont mis rapidement sur le qui-vive le sens économique de la nation.

L'absence d'industrie se fait vivement sentir. L'on comprend que. pour arriver à la plénitude de la liberté, il faut tâcher de dépendre le moins possible de l'étranger non pas seulement politiquement, mais aussi économiquement. La Roumanie semble pénétrée de la belle idée du grand économiste List : « qu'un peuple purement agriculteur est » comme un individu qui n'a qu'un bras; qu'un pays n'est réellement » riche que s'il atteint l'épanouissement de toutes ses facultés. » M. Xenopol, un des economistes les plus distingués de notre pays, fait, dans ses Études économiques, ressortir aux yeux de ses compatriotes, les désavantages et les périls auxquels est exposé un pays purement agricole. Il a mis en lumière l'inconvénient qu'il y avait pour une nation à ne fournir que des matières brutes qu'elle livre à bon marché à l'étranger, pour les racheter très cher plus tard sous forme de produits fabriqués. Il en est ainsi de nos blés, qui nous reviennent sous forme de farine : de notre laine, qui rentre chez nous transformée en tissus : des peaux de notre bétail qui réapparaissent chez nous transformées en

chaussures ; de notre pétrole enfin, qui, après avoir passé la frontière à l'état brut, la repasse pour être débité, comme pétrole raffiné, sur notre marché. Inutile de multiplier les exemples : ils abondent.

M. Xenopol ramène à quatre les principaux périls auxquels s'expose un pays exclusivement agricole:

1er Péril. — Ce pays achète cher et il vend bon marché, ses produits ne pouvant dépasser un certain maximum; car ils se trouvent forcément, sur la place, en concurrence avec les produits soit indigènes, soit similaires et provenant de l'étranger :

2º Péril. — Il entre peu d'argent dans ce pays; de là, travail mal rémunéré; taux de l'intérêt élevé :

3º Péril. — Aucune variété dans les occupations. Esprit de solidarité faible, maigrement représenté; conséquences : qui n'est pas agriculteur postule pour un poste de fonctionnaire. De là, la lèpre du fonctionnarisme. Les fonctionnaires pleuvent malheureusement chez nous;

Il y a absence d'équilibre, manque d'harmonie des forces productives. A ce propos, qu'on nous-laisse citer une belle page de List, qui trouve son application dans notre pays:

- « Dans la nation comme dans la fabrique d'aiguilles, la puissance produc-» trice de chaque individu, de chaque branche de travail, et finalement l'ensemble
- » des travaux dépend d'une juste proportion dans l'activité de tous les individus
- » les uns par rapport aux autres. C'est ce que nous appelons l'équilibre ou l'harmonie » des forces productives. Un pays peut posséder trop de philosophes, de philologues,
- » de littérateurs; » (ce n'est pas précisément le cas de la Roumanie) mais en revanche, l'on peut dire que nous avons relativement trop de personnes adonnées aux professions libérales, - « Dans un pareil pays, les têtes d'aiguilles en excès
- » consistent en une multitude de livres inutiles qui détournent la nation des occu-
- » pations utiles, et, par conséquent, empêchent le développement de sa puissance
- » productive, presque autant que si elle possédait trop de prêtres et pas assez d'in-
- » stituteurs, trop d'hommes de guerre et pas assez d'hommes d'État, trop d'adminis-
- » trateurs et pas assez de juges et de défenseurs de la loi. (Système national d'économie » politique, traduction Richelot, p. 270.)»
 - 4º Péril. Absence de bien-être. Mortalité excessive.

A tous ces inconvénients s'en ajoutent bien d'autres. L'absence de variété dans la culture du sol est plutôt propre à l'appauvrir qu'à l'enrichir. Beaucoup de matières utiles se perdent complètement. Voyez par exemple notre fumier; nos paysans, nos fermiers, le brûlent par routine et pourtant, en maint endroit, l'engrais devient déjà une nécessité.

Il y aurait beaucoup à dire sur l'état d'infériorité d'un peuple purement agriculteur, par rapport à un peuple à la fois agriculteur et industriel: bornons-nous aux considérations qui précèdent. Disons, en résumé, que les Roumains ont conscience de leur état: le mouvement d'opinions et de doctrines que nous observons en est un indice certain.

Ce mouvement, ce grand élan collectif sur la voie du progrès, nous le saluons avec joie. Connais-toi toi-même: la Nation entière se conforme à ce grand précepte qu'un Sage ne proposait qu'à l'individu.

Quelles sont donc les réformes que nos théoriciens indiquent? Ces réformes doivent suivre une impulsion, laquelle?

Nos théoriciens répondent, presque à l'unanimité: C'est l'État. — L'État et le Protectionnisme! — tel est le mot d'ordre répété en chœur par nos savants, notre presse, notre public. Le gouvernement lui-même est protectionniste, à l'heure qu'il est. Malheureusement, quand on en vient aux applications, les difficultés se multiplient, se croisent, et les efforts avortent.

Quand notre gouvernement a-t-il jamais fait des avances gratuites sur la caisse de l'État à un particulier? s'écrie M. Xénopol avec emportement. M. Xénopol est protectionniste: je ne lui ferai point de chicanes; mais avouez que la coupe déborde!

M. Aurelian est également un économiste des plus distingués. Son exposition, toujours très lucide, est rehaussée d'un beau langage; ses écrits sont animés d'un vigoureux souffle de patriotisme. C'est le plus actif de nos économistes. Il a fondé plusieurs revues économiques, il a écrit beaucoup d'ouvrages fort appréciés. A l'heure qu'il est, il dirige un périodique hebdomadaire des mieux rédigés, des plus nourris: L'Économia nationala, qui est notre feuille économique la plus sérieuse. Le titre de cette feuille contient tout un programme. La théorie pure est mise au second plan; les questions pratiques à l'ordre du jour sont au premier. D'ailleurs chez nous, les esprits envisagent plus volontiers le côté pratique des questions; cette tendance domine chez presque tous nos économistes.

Dans sa brochure: Comment on peut fonder l'industrie en Roumanie, M. Aurelian est d'avis qu'il nous faudrait diriger tous nos efforts vers l'industrie domestique. L'atelier uni au travail agricole, l'établi de l'artisan fonctionnant à côté de la charrue du paysan, tel est son idéal. Cette tendance est d'ailleurs des plus soutenables, surtout si l'on tient compte de ce double fait que nous ne sommes pas encore un pays industriel, et que les gros capitaux nous manquent encore. Les divers peuples de l'Europe nous prêchent, par l'exemple, ce régime.

M. Aurelian nous fournit des modèles à suivre; il se réfère, pour étayer son système, à des autorités incontestées.

Quelles sont les industries auxquelles notre pays devrait s'adonner de préférence? Avant tout, répond M. Aurelian, introduisons, développons les industries de première nécessité; celles qu'alimente une matière première abondante sur notre sol; celles qui sont recherchées chez nous avant toutes les autres. Agrandissons, perfectionnons, tour à tour : l'industrie textile, la vannerie, la meunerie, la viniculture, la fabrication des boissons spiritueuses, l'industrie de l'huile, du bois, des allumettes, du papier, et d'autres industries encore qui nous rendent aujourd'hui tributaires de l'étranger pour de si fortes sommes. — Les vues de M. Aurelian sont des plus sages, des plus pratiques; elles sont d'ailleurs fortement partagées par le public.

Quelle serait la voie à suivre pour créer des établissements industriels nationaux dans notre pays et pour en assurer la marche? Il n'y aurait qu'à aller, l'histoire à la main, sur les brisées des autres peuples de l'Europe (voyez, par exemple, Colbert en France) qui ont fondé un régime industriel national en commençant par attirer sur leur sol des artisans ou spécialistes étrangère; il faudrait protéger notre industrie contre la concurrence étrangère; il faudrait forcer l'État à s'approvisionner auprès des industriels indigènes pour les besoins des divers services publics. Tels sont les moyens proposés par M. Aurelian.

L'auteur voudrait voir fonctionner des écoles professionnelles dans toutes les parties du pays. La direction en serait confiée à des spécialistes étrangers. Ces écoles varieraient selon la culture des diverses régions. Ainsi la culture du chanvre réclamerait, de préférence, des écoles de tissage pour nos campagnards; l'élève du ver à soie motiverait, là où elle serait florissante, l'établissement d'ateliers pour la confection des rubans; ailleurs, on créerait des ateliers pour la fabrication des tissus de laine; et ainsi de suite. — On partirait toujours de ce principe, que ces diverses industries marchent de pair avec l'agriculture.

Nous n'insisterons point sur les effets salutaires d'un pareil régime. Nos paysans manquent de travail en hiver ; l'oisiveté est un mal qu'on ne saurait trop combattre. L'enrichissement progressif du paysan coïnciderait, au fur et à mesure, avec sa moralité. Nous verrons, par la suite, jusqu'à quel point la réalité a exaucé les vœux de M. Aurelian. A qui reviendrait, dans un pays comme le nôtre, l'application d'un pareil programme? La réponse est aussi caractéristique que brève:

A l'État!! Cette opinion, fortement épicée de socialisme, ne serait certes pas du goût de ceux pour qui le meilleur gouvernement est celui qui gouverne le moins. Toutefois sous cette formule, quelque peu abstraite et idéologique de M. Aurelian, gît aussi un certain fond de vérité.

La théorie de l'*Etat-Providence* est, à juste titre, condamnée par la science économique proprement dite; mais entre cette théorie et celle qui se résume par ces mots: *Rien par l'État*, — *l'État-Gendarme*, n'y aurait-il point place pour une série de théories intermédiaires qui feraient varier l'intervention de l'État selon le milieu social, selon le degré de civilisation d'un peuple ? En ce cas, il serait admissible que le rôle de l'État, devenant cheville ouvrière dans le mouvement général des diverses industries indigènes, fût plus considérable chez un peuple jeune et novice que chez un peuple mûr, développé, outillé, qui n'a plus besoin du concours d'autrui.

Nous ne quitterons toutefois pas M. Aurelian, sans aborder une question dans laquelle M. Aurelian prend énergiquement parti, en divers passages de ses écrits. L'honorable économiste veut relever le travail national; il tient à créer l'industrie chez nous; mais, à son sens, tout ce mouvement ne doit s'opérer que par l'effort des Roumains. M. Xénopol est loin de pousser aussi loin le chauvinisme. Quant à nous, à Dieu ne plaise que nous déniions à M. Aurelian le patriotisme le plus chaud, le plus sincère; sa doctrine, à laquelle beaucoup d'esprits font écho, est généreuse; mais elle ne parvient pas à nous convaincre. Nous comprenons d'autant moins M. Aurelian, que c'est un économiste consommé, qu'il se rend parfaitement compte du poids dont pèse la question de la population dans les destinées économiques d'une nation. Le 16/28 février dernier, il adressait au ministre de l'Agriculture et du Commerce une interpellation à l'effet de faire procéder, par le gouvernement, à un recensement général de la population. Dans le discours qu'il a prononcé à ce sujet, M. Aurélian a établi le chiffre de la population des divers pays de l'Europe. Nous extrayons de ce discours les données suivantes:

La Belgique	a par	kilomètre carré.		ill.		188	habitants.
La Hollande		自由的工程的ET/DELIGITIES		1	100	123	11931 - 11311
L'Angleterre		motor be son.		W.		112	_
L'Italie					1	99	
L'Allemagne			1			84	
La France		COUNTRY PARTY	1		Sit.	71	
L'Autriche-Hongrie	don't me	Thinks to the	1		No.	61	_

Le Danemark	a par	kilomètre carré			51	habitants.
Le Portugal					46	-
La Roumanie			104	49	41	域 桂
Duig wignment 121	Fanoana	la Comia la C	màna	210		

Puis viennent l'Espagne, la Servie, la Grèce, etc.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur ce tableau pour s'apercevoir que la Roumanie est, sur ce terrain, de beaucoup distancée par d'autres pays. Aussi le jeune Royaume ne devrait-il pas hésiter un seul instant à aborder de front le grave problème de la colonisation.

Je sais que ce qui effraie surtout M. Aurelian c'est le chiffre de la population juive en Roumanie. Jadis j'ai lu un article de la Neue Freie Presse, où la proportion de l'élément juif, en Moldavie seulement, était: 1 pour 5 habitants, soit 20 0/0. La Moldavie ayant un million et demi d'habitants, le nombre proportionnel des Juifs y atteindrait 300,000.

Lors de la discussion de la question israélite aux chambres roumaines, l'Alliance israélite, intéressée naturellement à présenter les choses sous la couleur la plus favorable, estimait leur nombre à 270,000 pour toute la Roumanie. Les Roumains ripostaient par le nombre de 500,000. La vérité est très probablement entre ces deux extrêmes. Toujours est-il que, comparé à la France par exemple, ce chiffre est colossal; la France comptant à peine 70,000 Juis pour 37,000,000 d'habitants; la Roumanie en comptant de 3 à 400,000 pour 5,000,000 de population totale. En France, le Juif est essentiellement civilisé; il entre dans les carrières libérales; il devient savant et artiste; la France a en quelque sorte accaparé la fleur de la race; le Juif, par l'effet de l'assimilation parisienne. est à moitié Sémite et à moitié Occidental. Chez nous, au contraire, comme en Galicie, en Hongrie, en Russie, le Juif reste en grande partie Sémite, c'est-à-dire exclusiviste, accapareur, fanatique non assimilable. C'est à cela, c'est à ce dernier trait, corroboré par la disproportion énorme qui existe entre la population juive et la population roumaine, que se réduit presque toute la question juive.

Des voix éloquentes se sont naguère élevées pour demander le peuplement de la Dobrodgea. M. Etienne Stourdza, ancien administrateur de Soulina, a attaché le grelot. Plus récemment encore, M. Émile Costinesco a parlé à la Chambre dans le même sens. Mais, jusqu'à nouvel ordre, le gouvernement ne veille guère au grain. Pourtant le dépeuplement augmente ses ravages. Allant à Constantinople, il y a dix-huit mois, nous avons été effrayé du chiffre d'émigrants qui s'embarquaient à Tulcea et à Constantza (la Kustendjé de naguère).

Dans la situation politique actuelle ; en présence des visées de l'Au-

triche en Orient; en présence des droits extravagants qu'elle réclame sur le Danube et que la conférence de Londres, à l'encontre de tous les principes de droit international, lui a accordés; en présence de l'alliance de l'empire allemand et de l'empire austro-hongrois, la mise en pratique immédiate de la colonisation de la Roumanie n'irait pas sans quelque danger. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les deux passages suivants, cités par M. Aurelian, et empruntés à deux des plus grands économistes allemands, List et Roscher.

Voici d'abord la doctrine de List, formulée par lui-même dans son ouvrage (Traduction française de Richelot, pages 554-555):

La même politique devrait être suivie à l'égard de l'Orient, de la Turquie d'Enrope et des pays du bas Danube. L'Allemagne a un immense intérêt à voir régner dans cette région la sûreté et l'ordre, et l'émigration qui se dirigerait de ce côté est la plus facile pour les individus comme la plus avantageuse pour la nation. Avec cinq fois moins d'argent et de temps qu'il n'en coûte pour se rendre aux bords du lac Érié, un habitant du haut Danube peut se transporter dans la Moldavie et dans la Valachie, ou dans la Servie, ou encore sur la côte sud-ouest de la mer Noire. Ce qui l'attire de préférence vers les États-Unis, c'est le haut degré de liberté, de sûreté et d'ordre qui y règne. Mais dans la situation où se trouve la Turquie, il ne serait pas impossible aux États allemands, de concert aver l'Autriche, d'opèrer dans l'état social de cette contrée des améliorations qui détruiraient les répugnances des colons allemands, surtout si les gouvernements fondaient des compagnies de colonisation, y participaient eux-memes et leur prétaient un appui persévérant.

Il est évident que de pareilles colonisations ne profiteraient à l'industrie des États associés qu'autant que l'échange des produits des fabriques allemandes contre les produits agricoles des colons ne rencontrerait aucun obstacle, et serait convenablement aidé par des voies de communication économiques et rapides. Il est donc dans l'interêt des États associés que l'Autriche facilite le plus possible le commerce de transit sur le Danube, que la navigation à vapeur de ce fleuve prenne une grande activité et qu'à cet effet elle soit, au commencement, soutenue avec vigueur par les gouvernements.

Rien, au reste, ne serait plus désirable que de voir le Zollverein et l'Autriche, un peu plus tard, lorsque l'industrie des États associés aurait fait de nouveaux progrès et se serait rapprochée davantage de l'industrie autrichienne, se faire des concessions réciproques sur les produits de leurs fabriques.

Après la conclusion d'un traîté sur cette base, l'Autriche aurait, avec les États associés, un intérêt commun à exploiter les provinces turques au profit de leurs manufactures et de leur commerce extérieur.

· Laissons maintenant parler Roscher, dans ses Études sur la Politique de la Population.

Nos émigrants qui s'en vont en Russie, en Amérique, en Australie, en Algérie sont pour le moment comme perdus, eux et leurs biens, pour leur patrie. Ils deviennent les fournisseurs et les clients d'autres peuples qui sont souvent nos rivaux et nos ennemis.

Les choses se passeraient autrement, si les émigrants allemands allaient s'établir

auprès de colonies allemandes, auprès de celles par exemple qui pourraient s'établir dans les localités fertiles et à peu près désertes de la Hongrie, dans les provinces polonaises de la Russie, enfin dans les régions de la Turquie destinées (Dieu le veut) à devenir un jour l'héritage de l'Allemagne. On pourrait créer ainsi une Allemagne nouvelle qui dépasserait en étendue, en richesse et en puissance l'ancienne Allemagne, et qui formerait un boulevard invincible pour la préserver de tous les périls qui pourraient la menacer du côté de la Russie et de la Pologne.

Ces pays pourraient être employés à notre économie nationale, de la même façon que la vallée du Mississipi et les localités éloignées de l'Ouest le sont de la part des

États-Unis, et surtout en ce qui concerne l'exploitation exclusive.

Sans doute, l'on ne pourrait inviter les émigrants à peupler ces régions en connaissance de cause, et avec l'espoir d'un plein succès que le jour où le terrain serait prêt à les recevoir. Ils devraient y rencontrer dans toute leur intégrité les garanties légales, surtout y jouir du droit de propriété et en même temps de la liberté politique et pour le moins de la liberté communale.

Non seulement les Allemands devraient se trouver en grand nombre, mais la population locale ne devrait pas être au même niveau politique, ni possèder au même degré le sentiment national, autrement nous serions exposés sous peu à voir nos émigrants perdre leur nationalité.

En résumé, nous sommes pour la colonisation en principe. Nous ne pourrions que gagner à une immigration de l'étranger chez nous, mais sous la condition expresse que cette immigration s'effectue avec lenteur, avec prudence; qu'elle soit entourée d'un rempart de précautions, nous ne disons pas d'entraves; bref, qu'elle soit mise dans l'impossibilité d'enrayer ou de fausser le développement de l'élément indigène, du génie latin qui est celui même de notre nationalité. Le chauvinisme en Roumanie est donc inspiré par des craintes fondées, par un sentiment de nationalité on ne peut plus élevé et légitime. Nous ne saurions oublier qu'à l'heure qu'il est, beaucoup d'ouvriers roumains chôment, à Bucarest comme ailleurs. La lutte contre la concurrence étrangère, contre l'élément étranger, provient d'un sentiment de conservation au moins excusable. C'est, au bout du compte, une question de vie ou de mort pour nous: To be or not to be.

B. — Manifestations pratiques. Critiques qu'elles soulèvent.

Nous venons de constater les tendances scientifiques de notre pays; nous allons essayer de poursuivre ces mêmes tendances sur le terrain pratique. Que le lecteur n'attende point de nous une statistique trop minutieuse qui déborderait le cadre de notre étude; nous nous bornerons à appeler son attention sur les faits les plus saillants.

A ce titre, la place d'honneur revient de droit aux Sociétés coopéra-

tives et à leur vaillant créateur, M. Démètre-Constantin Boutcoulesco. Frappé par les résultats qu'avaient obtenus les Sociétés coopératives en Angleterre — (nous citons, pour mémoire, la Société des équitables pionniers de Rochdale, société fondée pour l'achat et la vente des denrées de consommation), — encouragé par l'exemple et le succès de M. Schulze-Delitzsch en Allemagne; stimulé par la réussite de Sociétés similaires, telles que la Compagnie Coloniale en France, et d'autres Sociétés étrangères, M. Boutcoulesco conçut l'idée de devenir l'apôtre d'un mouvement coopératif dans son pays. Il a entrepris sa propagande le 16 octobre 1881. Il a vaillamment lutté, et il est sorti victorieux de la lutte. C'est le Schulze-Delitzsch de la Roumanie. Il a basé son système, — il le dit lui-même, — sur la nature des choses. Il s'est laissé guider par les principes de la consommation et de la production en commun, du secours mutuel, de la prévoyance et de la sociabilité.

Les premières Sociétés coopératives, — en bonnes chrétiennes, elles se sont placées sous le patronage de saint Nicolas, — ont été fondées à Bucarest. De là, elles ont rayonné sur le pays tout entier : les villes de Pitesti, Câmpulung, Ploiesti, Braïla, Galatz, Buzeù, Roman, Jassy, Turn-Severin ont des Sociétés coopératives. Elles comptent aujourd'hui beaucoup de membres. L'âme du mouvement est M. Boutcoulesco. L'organe officiel de ces Sociétés, le Cooperatorul Român, est une feuille hebdomadaire, également créée et dirigée par M. Boutcoulesco. Le titre de cette feuille est tout un programme. On y voit figurer fièrement les devises suivantes :

Aide-toi et relève-toi par le travail et la culture. — Tous pour un et Dieu avec nous. — Les métiers sont la richesse de l'État. — En travaillant et en respectant ton métier, tu seras indépendant et considéré.

La dernière page du journal le *Cooperatorul* contient les adresses et les raisons sociales d'un grand nombre de membres des différentes Sociétés coopératives. Antisémitique par tendance, il indique, — par malice peut-être, — jusqu'aux banquiers roumains auxquels il conseille au public de s'adresser de préférence.

Encouragé par le succès, M. Boutcoulesco fit un pas en avant. Apôtre plein d'ardeur, d'initiative, de persévérance, il est allé de ville en ville, ne ménageant ni son temps, ni sa bourse, prêchant partout sa nouvelle idée: la création des *Expositions coopératives*. Des commissaires furent élus dans tous les coins du pays; on se mit activement à l'œuvre; des fêtes nombreuses furent organisées pour procurer les fonds

nécessaires; enfin, en octobre 1883, Bucarest eut sa première exposition. Jassy eut, à son tour, son exposition en 1884. Cette année Craïova aura la sienne.

Du reste, ces expositions ne sont pas exclusivement réservées aux Sociétés Coopératives. Les travailleurs de toute provenance peuvent y prendre part, et même les étrangers établis dans le pays, à la condition expresse que, s'ils sont fabricants, ils occupent des ouvriers roumains.

Le nombre des exposants à la première exposition était de 545, dont 430 Roumains, 34 Autrichiens et Allemands, 16 Français.

Les succès toujours croissants des entreprises de M. Boutcoulesco auront la plus heureuse influence sur notre avenir économique. L'œuvre est avant tout nationale: M. Boutcoulesco pose, d'une main sûre, les premières grandes assises de notre édifice économique et industriel. Spectacle patriotique qui diminue les espérances et assombrit singulièrement l'horizon des Israélites chez nous. La guerre fermente, si elle n'est pas déclarée. Les Juifs ont manifesté leur hostilité, en s'interdisant, en 1884, à Jassy, l'entrée de l'exposition.

L'œuvre du fondateur des Sociétés coopératives est des plus louables. Elle a avant tout le mérite, considérable dans notre pays, d'émaner de l'initiative privée. Elle compte, nonobstant, sur le concours de l'État. C'est ainsi qu'à plusieurs reprises elle a demandé la collaboration du gouvernement pour la fondation d'un Crédit Industriel.

Donnons, en passant, une mention honorable aux cours pour ouvriers adultes qui se sont ouverts, cette année, à Bucarest, grâce au zèle de M. Boutcoulesco. C'est un titre de plus à l'actif de cet infatigable travailleur.

Une œuvre qui mérite de nous arrêter quelque temps, c'est la Société des Dames, créée à Bucarest le 17 mai 1882 sous le nom de Furnica (la Fourmi). Son but est d'encourager surtout l'industrie domestique, l'industrie textile notamment, et le travail de nos paysannes. La Furnica déploie une grande activité à propager l'achat et l'emploi de ses produits de préférence aux objets similaires fabriqués à l'étranger. Au Bazar permanent de la Furnica à Bucarest, nos grandes dames rivalisent de zèle. Chacune d'elles est tour à tour semainière; chacune devient vendeuse, c'est à qui d'entre elles fera le mieux l'article, affriandera le mieux le chaland, aura le plus débité, en un jour, d'objets de fabrication exclusivement nationale. La Furnica fait des appels de fonds par des cotisations trimestrielles, par des bals, par des fêtes. Elle accroît son capital par des donations et des legs. Elle a été dignement repré-

sentée aux deux Expositions coopératives, et elle a recueilli des récompenses méritées. Dans le rapport présenté par le comité le 30 avril 1884, nous remarquons avec plaisir que le capital de la Furnica a plus que doublé.

L'excédent du premier exercice budgétaire était L'excédent de l'exercice de 1884 est de	15.444 fr. 57 c. 17.386 59
Le 30 avril 1884, la Société possédait donc	32.831 fr. 16 c.

Le nombre des membres, à cette date, était de 157. La Furnica occupait 600 ouvrières roumaines, poursuivant avec zèle et persévérance son but : le relèvement de l'industrie nationale, la moralisation de l'ouvrière roumaine. La Furnica distribue des modèles, introduit dans son outillage des instruments perfectionnés. — Honneur à S. M. la Reine, qui a pris la Furnica sous son auguste patronage! Honneur à sa vaillante présidente, Madame Hélène Cornesco, et aux autres membres de la Société!

Piquées au jeu par l'exemple de la Furnica, l'élite de nos jeunes filles ont formé à Bucarest une Société de Jeunes Travailleuses destinée à venir en aide aux enfants pauvres. La fondatrice de cette bonne œuvre est la gracieuse Mademoiselle Esmeralda Cretziano.

La fabrique de papier de Bacau, créée avec des capitaux exclusivement roumains, et dont le fondateur est M. Constantin Porumbaru, mérite aussi d'être nommée. Une loi récente a assuré à cette fabrique la fourniture privilégiée de tous les services publics.

Une autre manifestation curieuse du protectionnisme en Roumanie, ce sont les Congrès économiques qui viennent de se réunir, deux années de suite, à Jassy. Nous devrions, à proprement parler, dire : « le Congrès économique », car il s'agit d'une institution permanente organisée d'une facon particulière.

Pour en faire partie il faut être né Roumain, et payer certaines cotisations (Art. 4 des statuts). — Le nombre des membres est illimité (Art. 6). — Le Comité exerce son activité dans chaque district par les membres qui y résident (Art. 8). — Chaque Comité se compose de neuf membres, élus à la majorité et pour un an. Les membres sortants sont rééligibles (Art. 9). — Chaque Comité choisit dans son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un caissier (Art. 40).

Le comité central siège à Bucarest et a la haute direction des travaux du Congrès.

Ce Congrès s'est réuni déjà deux fois; il s'occupe des réformes les plus urgentes à introduire dans le pays.

De ce chef, il a eu sa large part, l'an dernier, dans le vote de deux lois importantes: la loi contre le colportage et la loi des raisons de commerce. Ces lois, à tous points de vue légitimes, ont eu pour but de protéger le commerce national contre une concurrence souvent déloyale.

Ces lois sont protectrices et nationales dans le bon sens du mot. La circulaire du ministre des Domaines qui accompagne ces deux lois mérite d'être mentionnée: « Ces lois, dit-elle, sans atteindre en » rien la liberté du commerce, n'ont d'autre but que de mettre une » digue aux abus qui se commettaient, et toute personne peut, à » l'avenir comme par le passé, exercer le commerce qui lui plaira, » mais chaque commerçant aura son casier commercial, car le crédit » donnant la vie au commerce, il faut que l'on sache quelle est la » vie de chaque commerçant, pour savoir quel est le crédit auquel » il a droit. »

A sa dernière réunion du 7 janvier 1884, à Jassy, le Congrès économique a arboré solennellement son programme. C'est M. Minovici, directeur du Courrier financier roumain, qui l'a présenté.

« Nous sommes appelés, s'écrie M. Minovici dans son discours-» programme, a asseoir le plan complet et définitif de notre mouvement » national ou, si vous préférez, le programme de la grande révolution » économique dans laquelle nous nous trouvons. » (Vifs applaudissements de la part de l'Assemblée.)

Après avoir montré que, sans plan et sans boussole économiques, la nation risquait de faire fausse route—et il cite des exemples — après avoir établi que, pour le moment, il fallait renoncer à la grande industrie pour ne concentrer tous ses efforts que sur la petite industrie, il se demande quelles sont les réformes les plus urgentes et il se pose les questions suivantes:

¹⁶ Jusqu'à quel point l'initiative privée peut-elle mettre elle seule en mouvement, une industrie avec ou sans la protection du gouvernement?

^{2°} Jusqu'à quel point et dans quelles conditions l'État doit-il intervenir et protéger les entreprises de l'initiative privée ?

³º Jusqu'à quel point et dans quelle condition l'État peut-il, seul et d'office, prendre l'initiative d'une industrie ?

⁴º Dans quelles conditions devons-nous créer la classe ouvrière, c'est-à-dire fautil avoir recours à la colonisation avec la race latine et laisser le paysan roumain

attaché à la glèbe, ou bien devons-nous l'en arracher et le jeter dans des fabriques fondées sous des conditions si avantageuses qu'il ne tombe jamais dans le paupérisme qui sévit dans d'autres pays?!

A toutes ces questions et à quelques autres, il est répondu par le programme qui « résume en 16 articles les vœux de la Nation »:

- Art. 1. Instruction agricole, commerciale et industrielle gratuite dans tous es districts de la Roumanie, appropriée aux besoins de la localité.
- Art. 2. Respect et application du principe protectionniste pour toutes les industries de la Roumanie.
- Art. 3. Égalité et justice dans la répartition des impôts par l'introduction de l'impôt sur le revenu.
- Art. 4. Adoption et application du principe prohibitif pour toutes les matières étrangères similaires à celles de la Roumanie et satisfaisant suffisamment les besoins du pays.
- Art. 5. Adoption et application, pour toutes les industries nationales, du principe de l'exemption des taxes de douanes communales pour toutes les matières premières ou fabriquées.
 - Art. 6. Lois organiques pour les Sociétés anonymes et de secours mutuels.
 - Art. 7. Lois organiques pour l'exploitation des mines.
- Art. 8. Intervention de l'État par des primes accordées à la production dans toutes les industries d'initiative privée.
- Art. 9. Régularisation et navigabilité des rivières qui sont classées parmi les voies de communication.
 - Art. 10. Adoption et application du régime des irrigations.
 - Art. 11. Assurance de la propriété par le cadastre.
- Art. 12. Lois protectionnistes pour protéger le commerce et l'industrie contre la concurrence malhonnète des étrangers résidant en Roumanie.
- Art. 13. Dénonciation de la Convention de commerce avec l'Autriche-Hongrie, et son renouvellement sur la base du système protecteur.
- Art. 14. Dénonciation des Conventions que la direction des chemins de fer roumains a avec les Compagnies étrangères, et l'adoption pour les marchandises qui viennent de l'étranger et pour celles qui se transportent d'une localité du pays à l'autre, d'un tarif protecteur, inférieur aux tarifs appliqués dans d'autres pays aux marchandises et produits industriels.
- Art. 15. Protection des ports et des centres commerciaux roumains par des avantages qui empêchent le transfert des marchés sur les places étrangères.
 - Art. 16. Le Congrès est déclaré institution d'utilité publique.

Il y aurait beaucoup à reprendre à ce programme, nous nous bornons toutefois ici à quelques considérations générales. S'il nous a semblé utile de le reproduire intégralement, c'est pour en bien montrer l'esprit ultra protectionniste. Les mots de protection, d'emancipation du travait national sont bien vite prononcés. Et pourquoi pas? Ils sonnent si bien

aux oreilles de la foule inconsciente, qu'elle les accueille presque toujours avec des applaudissements frénétiques. Mais quand on en arrive à l'application, les difficultés surgissent tout à coup et les divergences d'opinions se croisent. Nos économistes, en partie improvisés, semblent complètement ignorer le rôle de l'État dans l'ordre économique.

Dans quel précipice ne tomberions-nous pas, par exemple, si nous devions suivre à la lettre l'article 8 du programme? Il est si beau, si facile de parler de *primes* à accorder à *toutes* les productions industrielles d'initiative privée; mais où, grand Dieu! puiser les fonds nécessaires? On semble toujours ignorer dans toutes ces questions qu'à côté des producteurs, il y a des consommateurs qui certes, ont aussi voix au chapitre, d'autant plus qu'ils forment le plus grand nombre et que l'on puise dans leur bourse pour dresser le budget de la *Protection*.

Nous voulons bien puisqu'enfin le courant existe et s'accentue même de plus en plus un peu partout, accorder une certaine protection à l'industrie naissante, mais toujours est-il qu'il faut procéder avec mesure et ne jamais perdre de vue que les vraies, les saines notions d'économie politique enseignent avant tout : Aide-toi et le ciel t'aidera! Sans borner le rôle de l'État à celui d'un simple Gendarme, encore faut-il, nous le répétons, se garder d'en faire un tuteur universel, une Providence en un mot.

Il est facile de comprendre l'influence que les idées protectionnistes devaient forcément exercer sur notre gouvernement et sur nos Chambres. Il suffit de parcourir les débats de la session parlementaire (Novembre 1884 — Mars 1885) pour se convaincre du fait. En principe le gouvernement semble animé des meilleurs intentions.

Le Message royal, qui ouvre la session, ne se borne pas à signaler la crise qui sévit dans le pays; il prend l'engagement de lui venir en aide par tous les moyens. — Le perfectionnement de l'agriculture; le développement du Crédit agricole; l'abaissement des tarifs des chemins de fer; l'encouragement et la création de l'industrie nationale, ces quatre questions vitales résument le programme économique que S. M. le Roi soumet, par l'organe de ses ministres, aux délibérations du Parlement. Voyons dans quelle mesure le Message a tenu parole, et le concours que nos représentants ont donné à l'œuvre annoncée si solennellement.

Nous ferons une analyse sommaire des principales lois économiques votées ou simplement présentées et nous nous référerons surtout aux débats de la Chambre. Ils sont caractéristiques à tous égards, à com-

mencer par les discours qui ont été prononcés à l'occasion du Message du Trône. Les questions économiques ont formé le point culminant de la discussion. — Gouvernement, majorité et opposition, tous ont fortement affirmé leurs principes protectionnistes. On a parlé de l'encouragement à donner à l'industrie domestique et des lois protectionnistes à voter pour faciliter la sortie des produits indigènes et limiter l'importation des productions étrangères. Il a été question de la convention commerciale avec l'Autriche et tous nos représentants ont été d'accord pour en reconnaître les désastreux effets. M. Costinesco a dit avec raison que notre indépendance politique était liée à notre relèvement économique et que, sans ce relèvement, nous risquions d'être abaissés au rôle d'une « matière à exploiter pour les pays plus riches et plus industriels que le nôtre qui sauraient nous attirer dans la sphère de leur action.» Il a constaté avec douleur le dépeuplement de la Dobrodgea. Le remède était tout indiqué. M. Costinesco a proposé la colonisation de ces provinces par des Roumains de Serbie et de Bulgarie. Mais pourquoi s'est-il arrêté à mi-chemin? Pourquoi a-t-il circonscrit la question à la Dobrodgea et ne l'a-t-il pas étendu à tout le territoire roumain où la population fait également défaut? L'agriculture chez nous ne progresse pas en proportion de nos besoins sans cesse croissants. Manquer de bras est une cause d'impuissance pour toute entreprise.

Puisque l'on veut créer une industrie nationale, pourquoi fuir les capitaux et les forces étrangères? Il faut renoncer, une fois pour toutes, à la formule étroite d'un chauvinisme stérilisant: « Tout par les Roumains! Rien que par les Roumains! » Formule généreuse, mais qui par son excès devient un préjugé. Quel mal y aurait-il à faire appel aux capitalistes et même aux ouvriers étrangers? Ils s'enrichiraient chez nous, mais aprés avoir contribué au bien-être général. Ils laisseraient derrière eux une industrie sérieuse et le pays aurait accru ses forces productives.

Examinons la série des lois ou des projets de lois présentés à la dernière session parlementaire et dont le caractère protectionniste est fortement accusé.

La première loi de ce genre est celle qui a pour objet : l'encouragement de la fabrication des tissus, cordages et fils de chanvre et de lin et des sacs de jute. L'État vient de deux façons en aide à ces industries : 1° il exempte du paiement de tous droits d'entrée l'introduction du jute et de toutes les machines et instruments servant aux

besoins des fabriques protégées; 2º il offre par anticipation à ces fabriques sa clientèle pour toutes les fournitures des divers services civils ou militaires. Cette loi est de la plus grande importance, si l'on songe surtout à la culture du chanvre et du lin qui est on ne peut mieux appropriée à notre sol. Aussi un bel horizon semble-t-il ouvert à l'industrie textile de notre pays. On critiquera probablement l'obligation imposée à l'État de se fournir auprès des industriels du pays. Et, en effet, cette injonction est en principe condamnable. L'État, ne disposant que des fonds des contribuables, ne devrait pas pouvoir les employer à encourager quelques producteurs au détriment du grand nombre des consommateurs. C'est à ce résultat qu'on arrive cependant en écartant la concurrence étrangère. Mais dans l'état général des esprits en Europe, ce genre de protection est au moins aussi excusable que les droits de douane, que l'on perçoit habituellement à leur entrée sur les produits étrangèrs.

Nous avons vu un autre cas d'encouragement de ce genre : le monopole créé au profit de la fabrique de Bacau, par lequel l'État assure également sa puissante clientèle à cet établissement industriel.

Nous pouvons citer encore le cas de M. Alcaz qui a obtenu, pour quelques années, le privilège de fournir tout le drap nécessaire à l'habillement de l'armée, et celui de M. Mandrea qui a obtenu une faveur analogue pour l'équipement militaire. Quoique nous soyons fort heureux de voir notre brave armée habillée, équipée de pied en cap par des industriels roumains, le privilège accordé dans ces deux cas est absolument insoutenable. Les deux industriels précités ont des concurrents sur notre marché. Si à la rigueur la protection accordée au marché national vis-à-vis du marché international est admissible, le monopole accordé à un fabricant roumain au détriment d'autres fabricants roumains est inadmissible.

Une autre loi protectrice, du plus grand intérêt, est celle qui établit trois grands marchés permanents de bestiaux à Kustendge, à la frontière de la haute Moldavie et à Turnu-Séverin en Valachie. Cette disposition législative ne saurait trop être louée. L'État, par une pareille mesure, enrichit le grand outillage national dont il est le suprême gardien. C'est comme s'il ouvrait un port ou une voie de communication importante. Ainsi que l'indique le rapporteur de la loi à la Chambre, par de pareilles mesures un pays ouvre un débouché à ses produits, et pour notre pays, en particulier, nos vendeurs sont soustraits aux vexations auxquelles ils ont été exposés jusqu'ici sur certains marchés étrangers.

Par une autre loi d'intérêt économique, le gouvernement a obtenu qu'il lui fût ouvert un crédit pour acheter des semences à distribuer aux agriculteurs qui en feraient la demande. L'État sort évidemment ici de ses attributions. « L'État, comme l'a dit un jeune » député, M. Paladi, n'a pas pour mission d'être le médecin de tout » le corps social. Où arriverions-nous, si l'État devait intervenir à tout » moment dans le domaine de l'industrie privée? Aujourd'hui, ce » serait un commerçant qui demanderait de l'argent pour fonder » une boutique, demain viendrait le tour d'un artisan et ainsi de » suite. » C'est du socialisme tout pur et des plus dangereux. A la grande rigueur, on ne peut pas nier un certain caractère d'utilité à cette loi; personne ne peut se déclarer lésé par une pareille mesure. L'État vend, en effet, la semence à bons deniers comptants. ou à terme, jusqu'à la prochaine récolte et moyennant un intérêt de 5 % par an. Le prêt, dans ce dernier cas, se trouve suffisamment garanti par les biens-fonds des emprunteurs. Néanmoins, nous nous obstinons à croire qu'une pareille mesure est dangereuse; elle inculque des idées malsaines dans la nation :

« Un plus grand mal encore est l'habitude prise par les citoyens de compter en tout sur l'État: de là outre l'amollissement des volontés et l'esprit d'intrigue, une cause permanente de révolution. Le peuple mécontent d'une action gouvernementale qui, en étendant sa sphère, augmente nécessairement les causes de froissement, se sent plus porté à la renverser, et, accoutumé à tout attendre de l'État il ne l'accuse pas de trop faire, mais de ne pas faire assez; il le remplace par un autre pouvoir auquel il ne dit pas de faire moins, mais de faire plus, et c'est ainsi que l'abime se creuse toujours davantage » (1).

L'on devrait constamment avoir ces paroles présentes à l'esprit lorsque l'on s'occupe de l'intervention de l'État dans l'ordre économique.

Une autre mesure législative, sujette à caution, est celle qui autorise la Caisse des dépôts et consignations à préter 600,000 francs à la fabrique de papier de Bacau pour l'achèvement de ses travaux. Malgré toute notre sympathie pour cette belle entreprise nationale, cette loi pèche par certains côtés. Il est vrai que la Caisse des dépôts est garantie par une hypothèque, et que le gouvernement exerce un droit de contrôle sur la marche de la fabrique, mais l'on ne saurait assez recommander la prudence, la Caisse des dépôts étant avant tout un établissement d'ordre privé.

⁽¹⁾ Baudrillart. Manuel d'économie politique, p. 109 et 110.

Nous ne saurions passer sous silence le projet de loi présenté par M. Costinesco, et qui a pour but d'établir des mesures générales pour venir en aide à l'industrie; malgré quelques points défectueux, il a le mérite d'être un projet d'ensemble et d'une haute portée. Il se distingue d'autres projets de loi par le fait qu'il s'efforce de restreindre un peu le concours du gouvernement, quoi qu'il soit aussi entaché d'une forte teinte de socialisme d'État. Il ne s'occupe que de la grande industrie. Seuls les établissements industriels ayant, au minimum, 200,000 francs de capital ou qui occupent pour le moins cent ouvriers par jour bénéficient des faveurs de la loi. Un des principaux privilèges consiste dans l'obligation pour le gouvernement de concéder gratuitement, sur les terres de l'État, cinq hectares à quiconque en ferait la demande dans le but de fonder une industrie dans les conditions prévues par la loi. En outre, l'État serait obligé d'accorder au concessionnaire jusqu'à dix autres hectares, mais cette fois au prix courant de la localité. L'article 4 du projet prévoit toutes sortes d'exemptions d'impôts pendant 15 ans. De plus, les machines apportées de l'étranger pour les besoins des fabriques protégées, et toutes les matières premières dont elles se serviraient, entreraient en franchise. Enfin le projet de loi accorde des facilités de transport sur la voie ferrée. Jusqu'ici le projet de loi est fort soutenable. Mais l'article 5 ajoute :

« Pour toutes les fournitures de l'État, des districts et des communes, les produits fabriqués en Roumanie, à toutes autres conditions égables, sont de droit préférés aux produits étrangers, même au cas où s'ils coûteraient 5 %, plus cher. » Cette dernière restriction laisse à désirer, mais il faut convenir qu'elle est d'allures modestes. Ce qui est plus critiquable, ce sont les primes que l'auteur du projet réclame à l'État pour ses produits. On oublie trop facilement que la prime n'est pas autre chose qu'un impôt déguisé perçu sur la masse des contribuables dans l'intérêt de quelques privilégiés.

Par une autre mesure législative qui a pour objet d'encourager l'exportation des boissons spiritueuses, il est accordé une prime de sortie de deux centimes et demi par degré pour chaque décalitre; mais cet encouragement n'est qu'illusoire, par le fait qu'une autre loi augmente l'impôt des boissons spiritueuses d'un centime et demi par degré pour chaque décalitre. La taxe a été élevée dans ce deuxième cas de 2 centimes et demi à 4 centimes pour chaque degré. Le but de la loi a été d'ouvrir à l'industrie de l'alcool et des boissons spiritueuses un débouché à l'extérieur, tout en en restreignant la consommation à l'intérieur.

Mais la façon avec laquelle notre législateur à voulu venir en aide à cette industrie nous semble pour le moins singulière. On prend d'une main et on rend de l'autre. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'impôt sur les boissons spiritueuses s'est fortement accru. Il est monté de 23 fr. 75 c. l'hectolitre, calculé à 95 degrés, à 38 francs. La prime qui est accordée à la sortie anihilera-t-elle les funestes effets qu'aura produits l'accroissement de la taxe sur la production? Nous ne le pensons pas. Quand on veut encourager une industrie, il ne faut pas commencer par ralentir l'essor qu'elle peut prendre. Et puis la concurrence vis-à-vis de nos voisins n'est pas chose facile. Sans parler de l'Autriche-Hongrie, il paraît que, même sur le marché bulgare, nos boissons spiritueuses sont loin de jouir des mêmes avantages que les boissons russes ou austro-hongroises. Nous ne croyons pas être faux augure en prophétisant à nos législateurs l'avortement total, sous un délai plus ou moins rapproché, de la loi protectrice qu'ils ont votée. Nous aurions compris, à la rigueur. qu'on accordât une prime de sortie ou qu'on diminuât les taxes si lourdes qui grèvent cette industrie. Mais le système adopté nous semble illogique et défectueux. On empoisonne d'abord son malade, puis on lui offre un contre-poison.

Un autre exemple qui prouve jusqu'à quel point le sens économique d'une nation peut s'égarer, c'est la nouvelle loi sur l'impôt foncier qui entrera en vigueur le 1/13 octobre de cette année. Cette loi viole, ainsi que l'a fort bien observé au Sénat M. C. Boeresco, le principe en vertu duquel l'impôt foncier n'est qu'une portion du revenu immobilier, abstraction faite du propriétaire de l'immeuble. De plus, cette loi est éminemment arbitraire. Elle introduit. dans notre législation, par une porte dérobée, le principe réprouvé de la confiscation. Elle classe les propriétaires des biens ruraux en deux catégories : 1º elle distingue entre les propriétaires qui cultivent eux-mêmes leurs terres et ceux qui en confient l'exploitation à un fermier; 2º entre ceux qui résident dans le pays et ceux qui habitent l'étranger. Le propriétaire qui habite le pays et prend luimême soin de sa terre ne paie que 5 0/0. Celui qui, tout en habitant le pays, fait exploiter son bien par un tiers, paie 6 0/0. Les propriétaires, en revanche, qui habitent l'étranger, paient indistinctement 12 0/0. Pour les maisons, la loi n'entre dans aucune de ces considérations; leur propriétaire paie invariablement 6 0/0. On voit jusqu'où l'on peut aller ainsi! J'ai la malchance d'être malade; je suis forcé d'aller me faire soigner à Vienne ou à Paris. Je fais de

grands sacrifices pour subvenir aux frais de déplacement, de traitement, de séjour d'hôtel; on diminue encore mes revenus d'une façon sensible. La loi le veut ainsi : je suis suspect!

J'ai peu de goût pour l'agriculture, et entraîné par ma vocation vers d'autres sphères où je puis me rendre utile, je laisse au fermier, qui s'y entend mieux que moi, le soin de faire fructifier mon bien: l'État proteste et me met à l'amende; car, on ne saurait qualifier autrement cette augmentation d'impôt? Ici encore, aux yeux du législateur, je suis suspect! Cette ingérence de l'État est vraiment inadmissible. Avec de pareils principes on risque de renverser la Société!

M. Paladi a reproché très finement à la Chambre de s'arrêter à mi-chemin: « Pourquoi ne punir que l'absentéisme? il y a d'autres crimes au moins aussi grands. » Pourquoi, comme au bon vieux temps de la puissance papale et du grand Luther, l'État ne taxerait-il pas les divers crimes et péchés qui pourraient se commettre? Il enverrait, comme le pape jadis ses percepteurs, ses Tetzel dans les quatre coins du pays avec des brefs d'indulgence qu'il offrirait aux pécheurs contre de bons deniers dont le montant varierait selon le degré de culpabilité présumée. Quelle ingénieuse et respectable source de revenus! Singulière théorie fiscale que celle qui cherche à moraliser par l'impôt! La loi que nous critiquons a été qualifiée, à faux, de protectrice par ses auteurs.

Il en est autrement de la disposition législative du 22 mars 1885, qui abolit la loi douanière du 25 juillet 1878, et qui applique jusqu'à la promulgation d'un nouveau tarif général de douane, le tarif autonome, de 1876. Ici le caractère protectionniste de la loi éclate d'une façon manifeste; mais pour bien en saisir la portée, quelques explications sont indispensables.

Avant la convention commerciale avec l'Autriche-Hongrie, la Roumanie n'avait pas de régime douanier qui lui fût propre. Malgré tous nos efforts, nous n'avons pu nous émanciper sérieusement des tarifs que les diverses puissances avaient établis par des traités avec la Sublime Porte. Nous nous en étions affranchis dans une certaine mesure, en diminuant d'autorité les droits que la Turquie avait établis et qui frappaient aussi nos produits; mais cette attitude patriotique n'avait pas singulièrement changé notre situation économique. Notre traité avec l'Autriche nous a fait entrer dans une ère nouvelle. D'une part, la Roumanie traite directement, d'égale à égale, avec une grande puissance voisine, en faisant la sourde oreille aux récri-

minations de l'Empire Ottoman; d'autre part, elle établit par la loi du 16 mai 1876 un tarif autonome, applicable aux puissances avec lesquelles nous n'avions pas de conventions. Il ne se passe que peu de temps, et les divers pays de l'Europe entament, à qui mieux mieux, des négociations avec nous en vue de conclure des traités de commerce; mais la convention avec l'Autriche-Hongrie leur créant une position inférieure, plusieurs états, entre autres la France, demandent qu'on leur applique, provisoirement du moins, le tarif établi par la convention austro-hongroise. Le Gouvernement et les Chambres d'alors voient clairement les inconvénients que notre convention commerciale avec l'Autriche font retomber sur nous et la position privilégiée qu'elle donne aux produits austro-hongrois. Aussi, ministres et députés s'empressent-ils d'adhérer à cette demande.

Cet état de choses a duré jusqu'à la loi douanière du 25 juillet 1878. Cette loi pose d'abord en principe que le tarif austro-roumain de 1875 réglera les relations commerciales des pays avec lesquels la Roumanie n'aurait pas de convention commerciale, avec cette seule différence que les droits de ce tarif seraient haussés de 15 0/0 de leur valeur. Par une autre disposition, elle accorde aux gouvernements qui auraient souscrit une convention de commerce avec la Roumanie, ou qu manifesteraient le désir de conclure de pareils traités, les avantages de la nation la plus favorisée. La loi entre en vigueur le 1ºr août 1878. A partir de cette date, le tarif général du 16-28 mai 1876 est aboli.

A la suite de l'Autriche-Hongrie, la Russie, la Suisse, la Grèce, l'Angleterre, l'Italie, la Belgique, l'Allemagne et la Hollande conclurent tour à tour des conventions de commerce avec la Roumanie. Seules, la France et la Serbie ont joui jusqu'à la nouvelle loi de 1885 du bénéfice de la nation la plus favorisée, accordée par le deuxième article de la loi de 1878. De fait, le tarif autonome de 1878 ne s'appliquait plus qu'à la Turquie, à la Bulgarie, à l'Espagne, au Danemark, à la Suède, à la Norwège et aux États-Unis.

La nouvelle loi du 22 mars 1885 qui est entrée en vigueur le 1/13 juillet de cette année émane du sentiment ultra-protectionniste qui règne dans le pays, et la preuve est qu'elle a passé à la Chambre avec 90 voix contre 1 et au Sénat à la majorité de 73 voix. Cette loi est peut-être un acte de protestation, un acte d'indépendance vis-à-vis de l'Autriche-Hongrie, à la veille de la dénonciation formelle et solennelle de notre convention commerciale de 1875. Toujours est-il que nous

regrettons le contre-coup funeste que cette loi est appelée à exercer sur l'ensemble de nos relations avec la France. Le ministre des Affaires étrangères a affirmé solennellement que cette loi n'était dictée par aucun sentiment malveillant à l'égard de la France; il n'en est pas moins vrai qu'elle crée indirectement, surtout à l'Autriche-Hongrie, des avantages considérables. Nous aurions préféré qu'on en différât l'application jusqu'à l'expiration de notre convention avec l'Autriche-Hongrie. La nouvelle loi autorise, par une disposition spéciale, le gouvernement à remplacer les taxes ad valorem par des taxes spécifiques et à élever même les droits fixés par le tarif du 16 mai 1876 jusqu'au maximum de 50 0/0 de la valeur des marchandises pour tous les articles taxés inférieurement à ce chiffre.

Le gouvernement roumain a fait usage de cette faculté le 18/30 juin dernier en publiant une édition corrigée du tarif de 1876 et en rehaussant considérablement les droits (1).

Pour se rendre compte de la nouvelle situation qui est faite à la France à partir de 1/13 juillet de cette année, il nous suffit de mettre le tableau suivant sous les yeux de nos lecteurs:

Unité de poids	s Tai	11	Ta	rif	Tar	nt
(100 kilog.)	convent	ionnel	de 1	876	du 18/30	juin 1885
49B 3M	de 18	78 (2)				
berra los al	ent.	miller)	2000		Line II	
	20	»	30))	50	D
teriornip e	12	D	20	33	40	» 3 19 1
SOID FORE	12	»	16	D	30	D
	12))	20))	80))
	Exemp	tées	15))	25	0
mis on do	10	»	12	D	20	»
					10 mg	
	45	D)	68	20	100	D
	125	3)	200	3)	200	a
	(100 kilog.)	(100 kilog.) convent de 18 - 20 - 12 - 12 - 12 - 12 - 10 - 10 - 45	(100 kilog.) conventionnel de 1878 (2) - 20 » - 12 » - 12 » - 12 » - 12 » - 10 »	(100 kilog.) conventionnel de 1 de 1878 (2)	(100 kilog.) conventionnel de 1876 de 1878 (2) - 20 » 30 » - 12 » 20 » - 12 » 16 » - 12 » 20 » - Exemptées 15 » - 10 » 12 »	(100 kilog.) conventionnel de 1876 du 18/30 — 20 » 30 » 50 — 12 » 20 » 40 — 12 » 16 » 30 — 12 » 20 » 80 — 12 » 25 — 10 » 12 » 25 — 10 » 12 » 20

⁽¹⁾ Il serait peut-être oiseux de rechercher à qui incombent les responsabilités, mais nous devons signaler ce qu'il y a d'anormal, de monstrueux même dans ce fait que les produits français soient grevés en Roumanie de taxes plus onéreuses que les produits similaires d'autres pays étrangers.

Comme amis de la Roumanie et comme Français, nous voulons croire qu'on va s'appliquer le plus sérieusement à mettre fin le plus tôt possible à une situation dont les inconvénients sautent aux yeux.

(Note de la Revue Française.)

⁽²⁾ Ce tarif est le tarif austro-roumains de 1875 applicable d'après la loi de 1878 à tous les pays qui manifesteraient le désir de conclure une convention de commerce avec la Roumanie. La France ayant manifesté ce désir a bénéficié de ce régime jusqu'à la mise en pratique du nouveau tarif de 1885.

Nous regrettons d'être forcé de terminer cette partie de noure étude par l'historique de l'exposé d'un grave et douloureux événement, qui s'est passé dans les quelques jours qui ont précédé la clôture de la dernière session parlementaire. Mû par un sentiment de chaud patriotisme et soucieux de l'indépendance de son pays, M. Kogalniceano, l'illustre homme d'État qui est une des gloires de la Roumanie, a présenté à la séance du 5/17 mars dernier de la Chambre des députés, un rapport qui est un chef-d'œuvre à tous égards et qui tendait au rétablissement des ports francs de Galatz et de Braila, privilège qui avait été malencontreusement supprimé par une loi entrée en vigueur le 1/13 avril 1883. M. Kogalniceano a défendu sa thèse avec sa puissante éloquence. Il a eu beau prouver, chiffres en main, la prospérité que le privilège en question avait amenée pour notre pays, l'essor prodigieux que notre commerce avait pris particulièrement avec la France et l'Angleterre grâce à la franchise que leur accordait ces deux ports; il a vainement fait ressortir, en s'appuyant sur une étude remarquable de M. Urbain Chousserie: Le Commerce français en Roumanie, Paris, 1884, que l'abolition des ports francs n'était dictée que par la politique austro-allemande qui fait tous ses efforts pour monopoliser, au détriment de la France et de l'Angleterre, tout le commerce roumain et le diriger, par des facilités accordées aux transports directs par les chemins de fer austro-allemands, vers Itzkani, Vercierova, Prédeal. Toute cette démonstration a été en pure perte. Un député de Galatz a appuyé à son tour, la thèse de l'illustre orateur en citant les noms de plusieurs grandes maisons de commerce qui avaient disparu dans cette ville, et en signalant le fait caractéristique suivant : Sous le régime des ports francs, beaucoup de marchandises à destination de la Bulgarie et de la Serbie étaient déchargées à Galatz ou à Braïla; on les y emmagasinait provisoirement; là se faisait aussi la vente de ces produits qui continuaient ensuite leur route. Depuis l'abolition des ports francs un grand nombre de marchandises ont passé par Galatz et Braïla sans s'y arrêter. On voit d'ici la perte qu'ont subie par là non seulement ces deux villes, mais le pays tout entier. Cette perte serait évidemment moins sensible, si ces villes possédaient des docks. Cependant en admettant qu'elles fussent dotées de ces établissements, nous demanderions quand même, surtout dans notre position actuelle, qu'on y rétablit les ports francs.

On a oublié un argument topique dans la discussion. Un des principaux avantages des ports francs est évidemment l'entrée libre des

marchandises. Cet avantage en entraîne un autre. Supposons que nous nous trouvions en temps de crise. Alors tout chôme et les capitaux sont rares. Si un pays a des ports francs, les acheteurs en gros peuvent déposer, en attendant des temps meilleurs, une partie des marchandises achetées sans être forcés de payer immédiatement les taxes de douane. S'ils étaient obligés de faire de pareilles dépenses au moment même de leurs achats, il est évident que leur premier souci serait de vendre la marchandise achetée le plus vite possible pour rentrer plus tôt dans leurs débours. On objectera que ce fait est habituel: « Tout commerçant qui importe s'empresse de vendre le plus tôt possible pour ne pas immobiliser inutilement son capital! » Mais si ceci est vrai sous le régime d'un port franc, à plus forte raison notre commerçant se verra-t-il forcé d'écouler à l'intérieur du pays la marchandise par lui introduite dans un port qui ne jouissait d'aucune franchise.

Et supposez que cet inconvénient soit poussé à l'état aigu par une crise, il y aura perte de deux côtés. Les facultés d'achat de l'importateur forcé de vendre à vil prix, diminueront fatalement, mais le vendeur perdra, à son tour, car il trouvera plus difficilement preneur pour un nouveau stock de marchandises qu'il introduirait dans un pareil port. Nous déplorons l'aveuglement de notre gouvernement et de nos députés, mais nous ne désespérons pas du patriotisme de la nation. Elle saura, n'en doutons pas, les ramener, à l'heure décisive, dans la voie où les appellent les véritables intérêts de la Patrie.

CONCLUSION

REMÈDES PROPOSÉS POUR LA CONSOLIDATION DE NOTRE INDÉPENDANCE ET DE NOTRE NATIONALITÉ

Ainsi que nous le disions au début : Le protectionnisme éclate chez nous sur toute la ligne. Il puise, en partie, sa raison d'être dans un instinct légitime de conservation nationale. Il émane bien souvent d'un sentiment patriotique ; mais que de fois ne se fourvoie-t-il pas dans des voies obscures ou abruptes? Il est à la fois le fruit du patriotisme et de l'ignorance. L'ignorance perce notamment lorsqu'il s'agit de définir et de circonscrire le rôle de l'État dans l'ordre économique. La science enseigne, à juste titre, que le principe qui doit nous guider avant tout, c'est : La non-intervention de l'État. Si toutefois le vieux mot d'ordre Laissez faire, laissez passer, est, pour quelque

temps encore, banni du domaine de la pratique, il faut prendre garde de se jeter à corps perdu dans les bras de l'État. Or, cette tendance est malheureusement assez générale chez nous.

En Roumanie, comme ailleurs, le socialisme d'État trouve beaucoup d'adeptes plus ou moins conscients. Les tendances protectionnistes y sont, à l'heure qu'il est, fortement prononcées, mais il faut convenir qu'elles sont pour le moins excusables. Pourquoi serait-ce à notre pays à donner l'exemple du libre-échange lorsque les vieux états de l'Europe n'abandonnent pas les errements du passé? Être libre-échangiste, sans réserve, lorsque l'on n'est entouré que de pays protectionnistes! Être libre-échangiste jusqu'au bout lorsque l'absence d'industrie et l'état relativement arriéré d'un pays l'ont peu à peu amené à deux doigts de l'abîme, ne serait-ce pas faire le jeu de ceux qui cherchent à le conquérir économiquement et à transformer, peut-être, un jour ou l'autre, leur conquête économique en une conquête politique?

Ces craintes, il faut l'avouer, ne manquent pas de fondement, mais encore devrait-on se garder d'ériger le protectionnisme en maxime absolue de gouvernement, et de réclamer sans cesse, sans discernement, le concours de l'État dans presque toutes les sphères de l'activité privée. Nos gouvernants et les mandataires de la nation n'ont pas su éviter cet écueil et ils ont été au-dessous de leur tâche lorsqu'il s'est agi de sauvegarder notre indépendance économique et politique.

Les vues d'ensemble et les grandes idées — du moins dans la dernière session parlementaire — leur ont, en général, fait défaut. Il leur a manqué un programme clair et bien défini : De là tous ces tâtonnements irréfléchis, tous ces palliatifs impuissants, toutes ces demimesures inutiles ou arbitraires avec lesquels ils ont cru relever le travail national. On veut créer un mouvement industriel dans le pays et l'on craint de faire appel aux capitaux et aux bras étrangers.... On veut s'émanciper et l'on se met inconsidérément entre les mains de deux redoutables puissances : l'Allemagne et l'Autriche. Au lieu d'ouvrir les portes d'une façon égale à tout le monde, notre politique économique tend à exclure systématiquement de notre marché national des pays comme la France et l'Angleterre. Là, est le principal danger ; nous l'avons signalé à plusieurs reprises.

Notre convention commerciale de 1875 avec l'Autriche est l'argument le plus saillant de cette thèse, Pour nous bien rendre compte

de l'influence décisive que ce traité a eue sur notre marché économique il suffit de jeter un coup d'œil sur le tableau que nous annexons à cette étude,

Ce tableau nous montre d'une façon mathématique la portée économique et politique de notre convention avec l'Autriche-Hongrie. Il en ressort d'abord, qu'à partir de ce traité, notre pays exporte beaucoup moins qu'il n'importe. Sans être, en principe, partisan de la théorie de la balance du commerce on ne saurait en faire abstraction dans notre cas. Le mouvement commercial de la France et de l'Angleterre avec la Roumanie n'offre rien de bien particulier. En revanche, à quel spectacle n'assistons-nous pas du côté de l'Autriche et de l'Allemagne:

Avant 1876, la Roumanie exporte, en moyenne, en Autriche un tiers de plus qu'elle n'importe et en Allemagne cinq fois moins. Après 1876, l'Allemagne importe quatorze fois plus chez nous qu'elle n'exporte et nos exportations ont à peine augmenté. Quant à l'Autriche, non seulement elle importe aujourd'hui en Roumanie presque quatre fois plus qu'avant, mais la balance du commerce se solde, en moyenne, à notre désavantage, par un déficit de 50 0/0. La convention commerciale de 1875 est le premier anneau de la chaîne qui nous rive à la politique austro-hongroise. Il n'est malheureusement pas le seul! Le rejet de la loi ayant pour but le rétablissement des ports francs de Galatz et de Braila; l'application intempestive du tarif autonome; le dernier traité de Londres qui crée à l'Autriche des droits si exorbitants, si attentatoires à la souveraineté de notre pays, sont trois autres anneaux de la même chaîne, non moins solides et qu'il nous sera difficile de briser, si notre patriotisme ne nous éclaire. D'ailleurs la politique austro-allemande en Roumanie n'est qu'une manifestation imposante et partielle du fameux mouvement qui porte le nom de « Drang nach Osten ». Ce mouvement a reçu une puissante impulsion par le traité de Berlin qui a confié à l'Autriche-Hongrie la haute main dans les affaires de la Bosnie et de l'Herzégovine. Il s'est accentué d'une singulière façon dans ces dernières années.

L'indifférence et l'attitude passive de la France et de l'Angleterre dans les affaires d'Orient ont d'ailleurs secondé la politique austro-allemande. La France, en ce qui nous concerne, a commis trois grandes fautes. Ces fautes ne sont pas étrangères à un certain refroidissement de nos rapports avec elle, qui ne sera, nous l'espérons, que momentané.

1º Elle a chargé, au Congrès de Berlin, M. Waddington de se faire l'avocat des Juifs Roumains. M. Waddington a mis au service d'une cause qu'il ne connaissait qu'imparfaitement, sa chaleureuse et humanitaire éloquence. Il s'est fait le pur écho des préjugés que l'Alliance Israélite internationale entretient en Occident sur le sort de ses coreligionnaires parmi nous. Il a accusé encore davantage cette attitude déplorablement expectante, adoptée par la France, notre congénère, et dont l'Europe a profité pour subordonner la reconnaissance de notre indépendance à la solution d'une question, qui est chez nous impopulaire au plus haut degré et épineuse au premier chef.

2º M. Barrère, délégué de la France à la Commission du Danube, est l'auteur de ce fameux projet qui, contrairement à tous les principes internationaux, donne à l'Autriche, entre autres avantages considérables et iniques, le droit d'être représentée dans la Commission mixte du Danube pour le parcours des Portes de fer à Braïla bien que l'Autriche, pour ledit parcours, ne soit pas riveraine.

3º La France a montré si peu d'empressement à traiter avec nous, que si le nouveau tarif lui est nuisible, elle en porte une forte part de responsabilité !....

Mais laissons là les récriminations! De tout ce qui précède, il résulte que la Roumanie est dans une grande dépendance économique et politique du côté de l'Autriche et de l'Allemagne. La France et l'Angleterre sont, de plus en plus, évincées de notre marche. L'Autriche et l'Allemagne aujourd'hui — demain peut-être le Zollverein austro-allemand — tendent à prendre leur place. La conclusion est forcée. Tout en maintenant autant que possible les rapports les plus courtois vis-à-vis de ces deux puissances, notre premier devoir est de changer d'attitude politique. Au lieu de marcher à la remorque de l'Autriche, de l'Allemagne, de la Russie ou de toute autre grande puissance, la Roumanie doit avant tout tâcher de s'émanciper de toute tutelle génante! Elle doit s'efforcer d'avoir une politique à elle et tendre vers la neutralité.

La neutralité sur le terrain politique doit être précédée par la neutralité sur le terrain économique. Aussi un de nos premiers devoirs estil de rendre à la France et à l'Angleterre les places d'honneur qu'elles occupaient jadis. Un des premiers pas à faire pour entrer dans cette voie, c'est le rétablissement des ports francs.

Aujourd'hui l'équilibre qui devrait exister entre les diverses puissances, appelées à concourir sur notre marché, est rompu. Il s'agit de le

rétablir. Une réaction puissante et patriotique s'impose: Que deviendrait, en effet, notre pays le jour où les puissances occidentales se désintéresseraient de nos destinées, le jour où elles détourneraient définitivement les yeux de ce Danube, ce beau fleuve qui n'est réellement grandiose que quand il devient Roumain, aux Portes de fer, de ce Danube, l'objet des visées sourdes aujourd'hui, avouées demain d'un voisin actif, adroit, ambitieux, de ce Danube sur lequel l'Autriche poussée par l'Allemagne voudrait, à court délai, établir une hégémonie qui devenue un fait accompli, ne lui serait plus disputée?

Prenons y bien garde!

« Quand le commerce n'aura plus d'intérêts aux bouches du Danube, » a dit le grand *Cavour* en 1859, la France, l'Angleterre et l'Italie » cesseront de s'occuper du sort des pays du bas Danube ». Or nous le demandons franchement: Si pour notre malheur ce jour devait arriver, qui oserait alors entrevoir, même par la pensée, l'idéal que la Roumanie voudrait réaliser: Être en Orient la sentinelle vigilante et avancée du progrès sous l'égide de la neutralité solennellement consacrée par le voeu de l'Europe ?!

La Roumanie devrait toujours avoir présentes à l'esprit les sages paroles que M. J. C. Bratiano, président actuel du Conseil des ministres, prononçait à la séance de la Chambre des députés, le 14-26 juillet 1876 : « Ce n'est pas seulement l'héroïsme et la sagesse de nos ancêtres » qui ont soutenu nos efforts, mais encore la rivalité des puissances euro-

- » péennes dont ils ont su tirer profit. Nous sommes aujourd'hui dans
- » la même position.... Nous devons donc suivre, à notre tour, leur
- » exemple et ne nous jeter aveuglément ni dans les bras de la Russie
- » et devenir son instrument, ni permettre à l'Autriche d'enfoncer ses
- » griffes dans le cœur de la Roumanie! »

C'est aujourd'hui le cas ou jamais de s'écrier :

Caveant consules!



STATISTIQUE DU C

AVEC L'ANGLETERRE, LA FRA

Avant et après la mise en pratique du Tr

	ANGL	FRANCE	
		AV	VANT LE
Années.	Exportation.	Importation.	Exportation.
1871	27.395.260	41 900 000	
1872	14.132.375	14.390.820	31.951.541
1873	16.349.411	21.379.422 22.409 611	14.696.603
1874	13.080.446	32.849.683	14.056.883
1875	18.595.010	25.158.227	10.022.927
Sem. I. 1876	11.605.215	10.655.345	24.046.665 16,139.050
1871-1875 total =	00 111		10,139,030
Sem. I. 1876 doub.=		116.187.763	94,774.619
	+ 23.210.430	21.310.690	32.278.100
	112.762.932	137.498.453	127 072 712
	$\frac{112.762.932}{6} = 18.793.822$	137 498 453	127.052.719
Moyenne annuelle :	6 - 20.100.022	$\frac{201.400.400}{6} = 22.916.408$	$\frac{127.052.719}{6} = 21.175.4534/6 \frac{85.562}{6}$
mojenne annuene :	18.793.822	22.916.408 5/6	21.175.453 1/6
			I Company
		AP	RÈS LE
Sem. II.1876	28.928.798	16.344.365	1
1877	11.901,810	37.194.590	15.653.937
1878	40.279.644	52.924.178	5.807.636 19,335.545
1879	37.898,669	50.529.285	17.775.037
1880	56.415.987	57.359.889	27.758.406
1881 1882	82.227.074	50.508.269	19.270.948
1883	97,669.276	45.430.204	26 744.978
1000	88.648.637	78.743.251	19.088.446
1877-1883 total =	415.041.097	372.689.666	195 700 000
Sem. II. 1876 doub.=	57.857.596	32.688.730	135.780.996 31.307.874
	/F2 000 000		323371314
	472.898.693 472.898.693	405.378.396	167.088.870
	$\frac{$412.636.035}{8} = 59.112.336 5/8$	$\frac{405.378.396}{8} = 50.672.2744/2$	$\frac{167.088.870}{8} = 20.886.1086/8 \frac{213.136.09}{8}$
Moyenne annuelle :	59.112.336 5/8	50.672,274 1/2	8 = 20.886.108 6/8 8 20.886.108 6/8
		00:012,214 1/2	20.000.108 6/8

DE LA ROUMANIE

L'AUTRICHE ET L'ALLEMAGNE

amerce austro-roumain (1er/13 juillet 1876).

	AUT	RICHE	ALLEMAGNE					
F	É DE	1875						
	Exportation.	Importation.	Exportation.	Importation.				
	49.635.217 81.688.383 68.768.568 55.476.370 38.735.496 25.191.509	37.028.629 38.773.290 39.348.143 48.308.102 40.206.069 16.032.792	1.588.598 3.162.036 444.566 231.391 159.709 433.321	5.569.767 7.376.581 6.433.739 6.171.037 4.969.413				
	294.304.034 50.383.018	203.664.233 32 065.584	5.586.300 870.642	2,329,432 30,520,537 4,658,864				
35	$ \begin{array}{r} 344.687.052 \\ 4.687.052 \\ \hline 6 \\ \hline 57.447.842 \end{array} $	$\frac{235.729.817}{\frac{235.729.817}{6}} = 39.288.302 5/6$ $39.288.302 5/6$	$\frac{6.456.942}{6.456.942} = 1.076.157$ $1.076.157$	$ \frac{35.179.401}{6} = 5.863.233 \text{ 3/6} $ $ 5.263.233 \text{ 3/6} $				
	ÉDE	1875						
	48.599.369 90.134.238 67.273.674 68.856.820 82.958.681 72.131.702 74.706.217 71.478.385	62.852.259 179.782.782 168.043 027 124.754.860 126.401.465 134.963.201 134.514.529 153.972.506	707.852 287.601 1.271.525 1.558.498 722 912 1.584.420 5.506.937 4.560 118	12.507.748 39.567.396 19.904.319 18.461.956 23.930.235 31.775.936 30.291.315 43.886.724				
	527.539.717 97.198.738 624.738.455	1.022,432,370 125.704.518 1.148,136,888	15.492.011 1.415.704	207.817.881 25.015.496				
21.	MOO 122	$ \begin{array}{c} 1.143.130.888 \\ 1.148.136.888 \\ 8 = 143.517.111 \\ 143.517.111 \end{array} $	$\frac{16.907.715}{8} = 2.113.464 3/8$ $2.113.464 3/8$	$\frac{232.833.377}{\frac{232.833.377}{8}} = \frac{29.104.472}{8} \frac{4/8}{29.104.472}$				





